



SÉRIES D1

Le Canadien n'est plus qu'à un match de l'élimination



Bob Carpenter et John Carter se donnent l'accolade, après le premier but de la rencontre, hier. Les Bruins ont poussé le Canadien au pied du mur, avec une troisième victoire, acquise au compte de 6 à 3.

USINE LOWNEY A3

RAMCO ne renonce pas à son projet de centre commercial

DÉSENCRAGE A5

Bernard Lemaire ne promet rien à East Angus



Le président de Cascades, Bernard Lemaire, parle d'investissements de 10 à 15 millions \$ à East Angus, peu importe le sort réservé au projet d'usine de désencrage.

CF-18 A8

McKnight doute de l'utilité d'une enquête publique

AUX COMMUNES C8

Gérin réclame l'expulsion de Nunziata



Les propos de John Nunziata sur les souverainistes québécois soulèvent des vagues à Ottawa.

MÉTÉO A2

(114^e jour de l'année)

**Beau: 16 à 6 C
Lever du soleil: 5h48
Coucher du soleil: 19h44
Demain: nuageux**

Sherbrooke ne présentera pas les Jeux d'été 1991

□ La Ville décide de retirer sa candidature

Denis DUFRESNE Sherbrooke

La Ville de Sherbrooke décide de se retirer: elle ne présentera pas la finale des Jeux du Québec d'août 1991, en raison des conditions financières dans lesquelles elle devait organiser cet événement.

La décision a été rendue hier soir par le conseil municipal, à la suite d'une proposition du conseiller Jean Perrault.

Il a expliqué que compte tenu des modalités de subventions imposées par le gouvernement et l'absence de nouvelle proposition de la part du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), Gaston Blackburn, Sherbrooke ne pouvait tenir ces jeux.

«Il est vrai qu'on possède les équipements (nécessaires à la tenue des jeux), mais il est également vrai que d'autres villes les possèdent aussi. Sherbrooke se devait d'obtenir des sommes additionnelles pour améliorer ses immobilisations au plateau Parc», a fait valoir le conseiller.

La décision du conseil est motivée par le refus du MLCP de déroger aux normes du Programme d'aide et de développement des équipements de loisirs (PADEL), en vertu duquel la Ville devait injecter trois fois le montant de la subvention gouvernementale.

Sports-Québec avait sollicité en mars dernier la candidature de Sherbrooke sans préciser les modalités du PADEL, laissant entendre que la Ville pouvait obtenir une subvention pouvant atteindre 900 000 \$, sans autre condition.

Les élus ont toutefois appris peu après que pour recevoir 900 000 \$, Sherbrooke devait investir 2,7 millions \$.

Le MLCP était également disposé à verser une aide financière de 275 000 \$ à titre de budget de fonctionnement.

Porte ouverte

Le maire Jean Paul Pelletier doit informer aujourd'hui le ministre Blackburn de la décision du conseil, mais ne ferme pas complètement la porte.

«Je dois parler à M. Blackburn pour lui faire part de la résolution et voir s'il y a d'autres possibilités pour réviser notre position. Il fallait se brancher, on l'a fait», a dit hier soir le maire.

Le conseiller Jean Perrault a pour sa part souligné que le conseil municipal était motivé à tenir les Jeux du Québec, mais voulait également réaliser ses objectifs au Plateau Parc en utilisant ses propres fonds et ceux du gouvernement.

«Je crois qu'on a les outils et l'expertise pour organiser des activités d'envergure québécoise et même canadienne. Mais il faut obtenir des retombées importantes», a déclaré M. Perrault, soulignant que Sherbrooke demeure intéressée à regarder d'autres possibilités avec le MLCP.

Pour ce qui est de la tenue comme telle des Jeux du Québec à l'été 1991, il appartient maintenant à Sports-

Québec et au ministre Blackburn de prendre une décision. Chose certaine, à 15 mois de l'événement, le choix d'une nouvelle ville devra se faire rapidement.

Le directeur des événements sportifs de Sports-Québec, Michel Bolduc, avait d'ailleurs indiqué il y a une dizaine de jours être «à la limite d'un délai raisonnable».



Les voisins à la rescousse

Dans l'épreuve, les gestes de solidarité se manifestent. C'est ce qu'a pu constater Roger Bolduc, de Sawyerville, alors qu'un incendie a causé d'importants dommages à sa résidence, hier. Les détails en page A2.

La peine de Martel-Dubé réduite à 2 ans

□ Son mari lui rendait la vie infernale, écrit la Cour d'appel

Gérald PRINCE Drummondville

La Cour d'appel du Québec vient de réduire de dix à deux ans la peine de détention infligée à Mme Dolorès Martel-Dubé de Drummondville, trouvée coupable de complot pour le meurtre de son mari, Germain Dubé, survenu au cours de l'été 1981.

Mme Dubé avait été trouvée coupable de complot le 29 février 1988, à la suite d'un long procès devant jury à Arthabaska, et sentencée à 10 ans de détention, par le juge Gaston Desjardins, le 9 juin de la même année. Depuis, elle était en liberté provisoire en attendant la décision de la Cour d'appel.

Vie infernale

Dans un jugement unanime des trois juges de la Cour d'appel, jugement rédigé par Mme le juge Chris-

tine Tourigny, c'est la vie familiale infernale que lui a imposée son mari, qui vaut à Mme Martel-Dubé cette réduction de peine. Pour le juge Tourigny, il faut se rappeler que Mme Dubé, âgée de 53 ans en 1981, était mariée depuis 27 ans à Germain Dubé, un homme violent qui consommait de l'alcool de façon abondante et régulière et qui se livrait souvent sur elle et leurs sept enfants à des actes de violence.

Mme Dubé, en 1977, avait fait arrêter son mari pour voies de faits, mais il s'en était tiré avec une sentence suspendue. En 1981, devant l'augmentation de la violence, qui la faisait craindre pour sa vie, Mme Dubé faisait expulser son mari du domicile conjugal, ce qui a augmenté son agressivité au point que Dubé recherchait, a-t-elle appris, quelqu'un pour l'assassiner. Ce serait à ce moment-là, soutient le juge, que Mme Dubé

Sur l'Accord du lac Meech Le Canada anglais négocie sans Québec

Winnipeg (PC)

Avec Québec et Ottawa en retrait, les provinces du Canada anglais tentent actuellement d'en arriver à un consensus sur l'impasse constitutionnelle.

Selon le premier ministre du Manitoba, sa province poursuit en ce moment des consultations intensives sur l'Accord du lac Meech avec six autres capitales provinciales.

Gary Filmon précise que, depuis 72 heures, il est en communication quotidienne avec ses homologues, dans les deux autres provinces réfractaires au lac Meech, en Ontario, et dans les trois autres provinces de l'Ouest canadien.

Ni le Québec ni Ottawa, affirme Gary Filmon, ne participe à ces entretiens qui visent, selon lui, à trouver un «consensus».

«Il ne s'agit pas de s'entendre dans le dos de personne, explique le premier ministre manitobain, mais simplement de chercher une solution.»

Des scénarios

Toute une série de scénarios circule donc actuellement dans les capitales du Canada anglais. Ces scénarios se concentrent autour de deux thèmes.

Avec moins de deux mois d'ici l'échéance pour ratifier l'entente du lac Meech, les provinces recherchent une formule qui respecte la date du 23 juin tout en permettant au besoin de continuer de mettre au point la résolution d'accompagnement au prix duquel les provinces réfractaires pourraient se rallier.

Un des plans à l'étude, confirme Gary Filmon, consisterait à



Gary Filmon

suspendre la mise en vigueur de l'entente du lac Meech jusqu'à la ratification complète d'une éventuelle résolution d'accompagnement.

Réforme du Sénat

La question de la réforme du Sénat, au sujet de laquelle les provinces de l'Ouest mettent actuellement au point une proposition conjointe, est également au centre des tractations actuelles.

Dans leur proposition, les premiers ministres de l'Ouest canadien ont l'intention d'aller au-delà des documents de réflexion qui circulent actuellement et d'énoncer clairement les axes de la réforme de la Chambre haute.

Elle a été soumise au préalable à l'Ontario dont l'accord tacite est jugé crucial pour le succès de l'opération, les promoteurs de la réforme du Sénat exigeant des engagements à ce sujet des provinces centrales du pays.

aurait complété à son tour pour faire tuer son mari, ce qui s'est produit au chalet familial à Sainte-Séraphine au début de septembre 1981. Trois individus de la région de Saint-Hyacinthe ont participé au complot.

Changement de société

Pour le juge Tourigny, les circonstances de cette affaire sont exceptionnelles: 27 ans de violence conjugale et d'abus de toutes sortes, 27 ans passés dans la crainte et les menaces.

Pour le juge, il faut se rappeler que, à cette époque pas si lointaine, la violence familiale était trop souvent traitée comme un phénomène privé qui ne devait pas dépasser les limites des murs de la maison familiale. «On était encore loin de la levée des boucliers du milieu des années 1980, continue le juge Tourigny, et de la dénonciation faite par tous les intervenants contre ce qui est maintenant connu comme un fléau so-

cial». En disant tenir compte de ces changements de société, le juge Tourigny n'hésite pas à déclarer trop sévère la sentence du juge de première instance.

Cela ne va pas pourtant jusqu'à accorder une sentence suspendue à Mme Dubé comme elle l'a demandé, mentionne la Cour d'appel. «Malgré la sympathie que j'éprouve pour elle, écrit le juge Tourigny, je dois tenir compte des critères d'exemplarité, de la gravité objective du crime et de sa préméditation: Mme Dubé ne peut choisir des moyens criminels pour l'élimination de son tortionnaire en vue d'assurer sa propre protection».

Mme Martel-Dubé devrait vivre seulement quelques mois de détention, avant de bénéficier d'une libération conditionnelle. Deux des trois individus impliqués dans l'affaire ont écopé quant à eux de quinze et huit ans de pénitencier.

Écart de 259 \$ entre East Angus et Coaticook

DOSSIER: LA TAXATION MUNICIPALE

La Tribune publie aujourd'hui la troisième partie d'un dossier sur la taxation municipale, établissant cette fois le compte de taxes assumé des différentes villes de la grande région de l'Estrie par le propriétaire d'une résidence possédant une valeur marchande de 50 000 \$. À lire demain: des comparaisons dans la région de Drummondville.

En collaboration Sherbrooke

Abstraction faite des taxes imposées au chapitre des répartitions locales dont il est impossible de tenir compte à cause des disparités trop importantes, une résidence ayant une valeur marchande de 50 000 \$, une fois ramenée à sa valeur imposable, coûtera au pire 1085 \$ en taxes municipales à East Angus et au mieux 826,20 \$ à Coaticook, parmi les municipalités scrutées aujourd'hui.

Pour Asbestos, Coaticook, East Angus, Lac-Mégantic, Magog et Windsor, les municipalités témoins retenues pour les MRC de l'Or Blanc, Coaticook, Haut-Saint-François, Granit, Memphrémagog et Val-Saint-François, la proportion médiane est respectivement de 102, 67, 85, 103, 100 et 99 pour cent.

Avec une proportion médiane à 103 pour cent de sa valeur réelle, la résidence de 50 000 \$ est évaluée à 51 500 \$ à Lac-Mégantic, tandis que la même résidence à Coaticook se voit attribuer une valeur imposable de 33 500 \$! En raison de la Loi des cités et villes et du Code municipal, les administrations municipales sont obligées d'appliquer le taux de la taxe foncière sur la valeur imposable.

Partant de ces prémisses, en prenant le soin d'inclure les différentes taxes imposées pour la consommation de l'eau, les égouts et les ordures, il est permis de conclure que le fardeau fiscal le plus élevé se retrouve à East Angus, avec 1085 \$. La ville de Lac-Mégantic prend le deuxième rang (1024,50 \$), suivie d'Asbestos (976,45 \$), Magog (890 \$), Windsor (868 \$) et Coaticook (826,20 \$).

Dans la réalité, il est cependant possible que la situation diffère.

Dans la plupart des cas, la municipalité impose à certains des taxes de répartitions locales ou taxes de services. Ces données peuvent alors gran-

dement influencer le compte de taxes. La quantité totale et la qualité des services offerts sont aussi des facteurs dont il n'est pas possible de te-

nir compte dans une pareille évaluation, ce qui n'enlève rien à l'intérêt de la démarche.

À suivre en page A2

MUNICIPALITÉ	ASBESTOS	COATICOOK	EAST-ANGUS	LAC-MÉGANTIC	MAGOG	WINDSOR
Valeur marchande	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Proportion médiane	102%	67%	85%	103%	100%	99%
Évaluation imposable	51 500 \$	33 500 \$	42 500 \$	51 500 \$	50 000 \$	49 500 \$
TAXES						
Foncière	1,82 \$	1,80 \$	2,20 \$	1,50 \$	1,33 \$	1,40 \$
Eau	—	168 \$	75 \$	200 \$	108 \$	125 \$
Assainissement	—	—	—	Comprise dans la taxe foncière	—	Comprise dans la taxe foncière
Egouts	—	—	—	—	45 \$	—
Ordures	48,25 \$	48 \$	75 \$	52 \$	72 \$	50 \$
Loisirs	—	7,20 \$ (aréna)	—	—	—	—
TOTAL	976,45 \$	826,20 \$	1085 \$	1024,50 \$	890 \$	868 \$
Autres données selon le MAM — Rapport financier 1988						
Indice (100) richesse foncière	74	66	62	75	85	109
Indice (100) effort fiscal	111	101	134	120	104	98
Dettes nettes per capita	454 \$	661 \$	1049 \$	595 \$	1378 \$	923 \$
Dépenses per capita	624 \$	1435 \$	703 \$	901 \$	1693 \$	888 \$
Taux global de taxation	1,95	1,78	2,35	2,10	1,83	1,72
Charge fiscale moyenne	758 \$	1022 \$	966 \$	1132 \$	1580 \$	866 \$

NOTE: pour établir votre situation et des comparaisons avec un contribuable d'une autre municipalité ayant une propriété de la même valeur marchande, il suffit de quelques calculs. Ainsi, si votre propriété à East Angus a une valeur marchande de 100 000 \$ au lieu de 50 000 \$, il faut appliquer la proportion médiane d'East Angus, qui est de 85 pour cent, pour obtenir ainsi une évaluation imposable de 85 000 \$. Vous multipliez alors ce montant par le taux de la taxe foncière, soit 2,20 \$ du 100 \$ d'évaluation. En additionnant les autres taxes au tableau, vous obtenez le montant total. Le dossier ne tient pas compte des taxes de secteur, pour les travaux d'infrastructures. Bien sûr, les montants pour l'eau, les égouts et les ordures sont par unité de logement.

DOSSIER: LA TAXATION MUNICIPALE

Asbestos affiche la charge fiscale la moins élevée

En collaboration

La Ville d'Asbestos, parmi les municipalités scrutées aujourd'hui, est celle qui affiche la charge fiscale moyenne la moins élevée par rapport à des municipalités de même catégorie ailleurs au Québec, soit 758 \$ contre 1272 \$. Néanmoins, les cinq autres villes ont aussi une charge fiscale moyenne plus faible que la moyenne provinciale dans leur catégorie.

Ces données et bien d'autres, publiées dans le tableau en première page, sont tirées d'une analyse du ministère des Affaires municipales sur la situation financière de toutes les municipalités du Québec, inspirées des rapports financiers produits à l'issue de l'exercice financier 1988. Il s'agit du plus récent rapport disponible sur le sujet.

Les indices de richesse foncière et d'effort fiscal sont basés sur une moyenne de 100. Il faut également tenir compte des moyennes provinciales pour établir une comparaison entre les diverses municipalités. Ainsi, au chapitre de la dette nette et des dépenses per capita, la moyenne provinciale est respectivement de 995 \$ et de 917 \$.

La charge fiscale moyenne, quant à elle, se situe à 1373 \$ pour l'ensemble du Québec. Cette dernière donnée est obtenue en prenant la valeur totale des résidences d'un logement (maison unifamiliale) divisée par le nombre de résidences. Le chiffre ainsi obtenu est multiplié par le taux de taxe foncière moyen au Québec, qui était de 1,75 \$ selon les prévisions budgétaires 1989.

Ainsi donc, à Asbestos, l'indice de richesse foncière est de 74, alors que l'indice d'effort fiscal se situe à 111. La dette nette, per capita, atteint 454 \$, alors qu'elle est de 935 \$ dans les autres municipalités de même proportion. Les dépenses, per capita, atteignent 624 \$, contre 704 \$ ailleurs où il est possible d'établir une comparaison en fonction de la population. La charge fiscale moyenne se chiffre à 758 \$ contre 1272 \$ dans les autres municipalités de même dimension.

Les élus se félicitent de leur gestion financière

Sherbrooke (YR)

Les maires de Fleurimont, Sherbrooke et Ascot ont conclu que la situation financière des municipalités est généralement bonne, alors qu'ils étaient invités à commenter leur situation fiscale, à la suite de la publication par La Tribune des premiers textes d'un dossier sur la taxation municipale dans la région, samedi et hier.

Rappelons que du groupe comprenant également Rock Forest et Deauville, Fleurimont affiche une charge fiscale moyenne nettement moins élevée que les municipalités d'importance semblable au Québec, alors que Deauville montre une charge fiscale moyenne plus importante que des municipalités comparables au Québec.

Le maire Ducharme

Le maire de Fleurimont, M. Julien Ducharme, a commenté que d'ici quelques années, il faudra que les municipalités utilisent une gestion plus serrée, compte tenu de la mise en place de la taxe sur les produits et services (TPS), de l'empêchement de la taxe scolaire au niveau de l'imposition des biens fonciers et de la participation importante des municipalités aux coûts reliés à l'épuration des eaux.

«A Fleurimont, de commenter M. Ducharme, nous avons terminé l'exercice financier 1989 avec un surplus de 881 000 \$, qui sera intégré au budget de 1990, ce qui va permettre à nos contribuables de respirer un peu mieux.» Il

Ailleurs

A Coaticook, l'indice de richesse foncière est de 66 et celui de l'effort fiscal de 101. La dette nette, per capita, s'établit à 661 \$; elle se chiffre à 935 \$ dans les autres municipalités de même population. Les dépenses nettes, toujours per capita, sont de 1435 \$, alors qu'elles sont de 704 \$ dans les 78 autres municipalités comparables. La charge fiscale atteint 1022 \$, contre 1272 \$ ailleurs.

A East Angus, le nombre 62 constitue l'indice de richesse foncière et 134 représente l'indice d'effort fiscal. La dette nette, per capita, se situe à 1049 \$, contre 549 \$ dans les autres municipalités comparables. Les dépenses per capita atteignent 703 \$, alors qu'elles se chiffrent à 901 \$, alors qu'elles sont de 704 \$ ailleurs. La somme de 1132 \$ constitue la charge fiscale moyenne; elle s'établit à 1272 \$ dans les municipalités de même proportion.

Du côté de Lac-Mégantic, l'indice de richesse foncière se situe à 75, contre 120 pour l'indice d'effort fiscal. La dette nette, per capita, atteint 595 \$. Elle est de 935 \$ dans les autres municipalités de même population. Les dépenses per capita se chiffrent à 901 \$, alors qu'elles sont de 704 \$ ailleurs. La somme de 1132 \$ constitue la charge fiscale moyenne; elle s'établit à 1272 \$ dans les municipalités de même proportion.

En ce qui a trait à la ville de Magog, l'indice de richesse foncière se situe à 85, tandis que l'indice 104 représente l'effort fiscal des contribuables. La dette nette, par individu, constitue une somme de 1378 \$ et les dépenses, per capita, atteignent 1693 \$. Dans les municipalités de même importance, ces coûts sont respectivement de 1051 \$ et de 907 \$. La charge fiscale moyenne se chiffre à 1580 \$, contre 1605 \$ ailleurs.

A Windsor, où les indices de richesse foncière et d'effort fiscal sont respectivement de 109 et 98, le taux de taxe foncière, par individu, atteint 923 \$, alors qu'elle se chiffre à 703 \$ dans les autres municipalités de même population. Les dépenses, par individu, se chiffrent à 888 \$, contre un montant de 651 \$ dans les municipalités comparables. Par ailleurs, la charge fiscale moyenne y est de 866 \$; elle atteint 1014 \$ ailleurs dans la même classe de population.

Il y a des limites à la capacité de payer des propriétaires fonciers», a-t-il poursuivi.

Le maire Pelletier

Le maire de Sherbrooke, M. Jean-Paul Pelletier, a indiqué qu'il ne faut pas oublier que le plus gros réseau d'électricité municipal se trouve à Sherbrooke, ce qui entraîne une augmentation de la dette, mais également une hausse importante des revenus.

«Il faut aussi tenir compte d'une augmentation appréciable des services offerts par la Ville à une population plus âgée, de poursuivre M. Pelletier, et d'une hausse importante de la valeur marchande des propriétés à Sherbrooke. Le maire de la capitale de l'Estrie mentionne une hausse de 127,2 pour cent de l'évaluation imposable de sa ville, entre 1982 et 1989.

En plus, M. Jean-Paul Pelletier a rappelé que Sherbrooke a conclu beaucoup d'ententes inter-municipales de services avec des villes voisines, par exemple pour la cour municipale, le service d'incendie, la police, la bibliothèque.

Le taux d'imposition a pu être réduit de 2,37 \$ du 100 \$ en 1982 à 1,49 \$ en 1989.

Le maire Pouliot

Le maire d'Ascot, M. Robert Pouliot, a mentionné pour sa part que la santé financière des municipalités en général est bonne.

«Si on se compare à d'autres municipalités de semblable importance, a-t-il poursuivi, notre situation est bonne et il en ressort que nous devons continuer à très bien nous gérer.»

Un violent incendie détruit une maison de Sawyerville

Yvon ROUSSEAU

Sawyerville

Un violent incendie, probablement causé par une défectuosité du système d'électricité, a détruit hier après-midi une vieille maison de ferme de deux étages, située au 215 route 253, à Sawyerville.

Les pertes sont évaluées à plusieurs milliers de dollars. Le propriétaire de l'édifice, M. Roger Bolduc, se trouvait au rez-de-chaussée quand l'incendie a débuté. Il a senti de la fumée, qui provenait de l'étage, où le feu faisait rage.

Les pompiers de Sawyerville ont été alertés en début d'après-midi et ils luttaient encore contre l'élément destructeur, vers 15 h 30. La Sûreté du Québec a dû interrompre la circulation sur la route 253, pendant l'incendie, afin de faciliter la tâche des pompiers.

Geste de solidarité

Plusieurs résidents de Sawyerville, attirés sur les lieux par le sinistre, ont donné un sérieux coup de main à la famille Bolduc en sortant à peu près tous les meubles et accessoires qui se trouvaient au rez-de-chaussée.

Ce geste de solidarité a été fort apprécié par les membres de la famille éprouvée par le sinistre.

Les pompiers volontaires de Sawyerville ont trimé dur pour combattre l'élément destructeur, le feu ayant déjà atteint les murs et l'entree de la bâtisse, à leur arrivée.

M. Bolduc est bien connu comme commerçant de chevaux, à Sawyerville. Il alimente également les laboratoires spécialisés dans la fabrication de la pénicilline.



Des citoyens de Sawyerville ont donné un fier coup de main à la famille de Roger Bolduc. Ils ont pu sortir à peu près tous les meubles et accessoires ménagers du rez-de-chaussée, tandis que les pompiers luttaient contre l'élément destructeur, à l'étage.

FAITS DIVERS

Présumée agression: plusieurs faits à vérifier

Sherbrooke — Le détective Gilles Tanguay a procédé, hier, à la vérification de plusieurs faits et allégations relatives à une présumée agression dont aurait été victime une Sherbrookoise de 36 ans.

L'affaire a débuté dans le secteur des rues Galt, Kitchener et Drouillette, dans l'ouest de Sherbrooke, au cours de la nuit de dimanche à hier. Un automobiliste a porté secours à une femme, blessée au visage, qu'il a trouvée près des rues Galt et Kitchener.

La femme a alors raconté avoir été agressée par un homme armé d'un couteau qui se promenait dans une camionnette blanche.

Même si elle demeure rue King Est, elle était assise, rue Drouillette, fumant une cigarette, quand le conducteur s'est approché d'elle et l'a invitée à monter à bord pour faire l'amour.

A partir de là, la version devient passablement confuse.

L'état d'ébriété avancé dans lequel se trouvait la victime complique les faits dans cette affaire, en tout cas, ça les rend plus nébuleux.

Le femme a été traitée au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul pour une blessure mineure à l'arcade sourcilieuse droite et pour une commotion cérébrale.

Elle a reçu son congé de l'hôpital hier midi. Comme elle n'avait pas dormi de la nuit, la police a préféré reporter sa rencontre avec la victime à ce matin.

Pompiers appelés à Tissage Sherbrooke

Sherbrooke — Les pompiers des casernes de l'ouest et du nord de Sherbrooke ont effectué une intervention vers 13 h, hier, à l'usine Tissage Sherbrooke de la Dominion Textile, 1089 rue Pacifique.

Le feu a pris naissance dans une machine appelée ouvreuse pour se communiquer à de gros paquets de coton et à d'autres machines.

Il a fallu une vingtaine de minutes aux sapeurs, sous les ordres du capitaine Normand Houle et des lieutenants Claude Côté et Claude Charpentier, pour prendre le contrôle de l'incendie.

Grâce au système de ventilation particulièrement efficace du département de livraison, des employés ont pu assister les pompiers dans leur travail, notamment en déchargeant les gros paquets de coton pour en faciliter l'extinction.

Les dommages pourraient se chiffrer à plus de 25 000 \$.

Une défectuosité dans une machine pourrait être à l'origine de l'incendie.

Accusations contre le pyromane de la King?

Sherbrooke — Il a été impossible de savoir, hier, si des accusations seraient portées contre l'individu arrêté, près des lieux où deux feux de rebuts ont éclaté sur le coup de minuit, dimanche, rue King Ouest.

Reconnu comme un pyromane

quand il est contrarié, en plus d'être en état d'ivresse cette nuit-là, l'individu se trouvait dans le secteur quand pompiers et policiers sont intervenus.

Les détectives Guy Chouinard et Gilles Tanguay ont procédé à plusieurs vérifications sur les allées et venues du suspect dans les heures et les minutes qui ont précédé les deux feux.

Incendie d'origine criminelle à Ascot

Ascot — La poursuite des recherches, hier, sur la cause de l'incendie de la maison centenaire, survenu en fin de semaine à Ascot, a confirmé les premiers doutes.

L'incendie aurait été allumé par une intervention humaine. Le point de carbonisation, très bas et très long, découvert sur le balcon arrière de la maison confirme l'hypothèse de cause d'origine criminelle.

Les pompiers de Sherbrooke avaient été dépêchés samedi, vers 21 h 30, sur le chemin Barlett, à Ascot, où une maison était la proie des flammes.

Ce sont des voisins qui ont donné l'alerte, étant donné que les occupants étaient absents au moment de l'incendie. Le feu avait déjà couvé un moment et pris des proportions infernales. Même si la structure de la maison est encore solide, on s'accorde à dire que la bâtisse est une perte totale.

Les dommages se chiffrent à environ 80 000 \$.

Le dossier sera remis à Métro Police Ascot-Lennoxville.

Impôt foncier: les maires manifestent leur mécontentement au caucus libéral

Sherbrooke (YR)

Les maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Sherbrooke ont rencontré hier le caucus libéral de la région de Sherbrooke, afin de faire connaître leur mécontentement à la suite du projet du gouvernement du Québec d'accorder aux commissions scolaires une plus large part du champ de taxation foncière au Québec.

«Il est ressorti de la rencontre que les municipalités n'acceptent pas que le gouvernement du Québec empiète sur le champ de taxation des municipalités sans consultation et sans dialogue», a commenté le préfet de la MRC Sherbrooke, M. Richard Gingras, maire de St-Elie-d'Orford, à l'issue d'une rencontre de quelques heures avec M. André-J. Hamel, président du caucus, de la ministre Monique Gagnon-Tremblay et du député Robert Benoît.

«Nous avons fait savoir aux députés à l'Assemblée nationale que si le gouvernement tente de puiser dans

notre champ de taxation foncière, nous voulons au préalable être consultés et pouvoir discuter», de poursuivre le préfet de la MRC. «Nous avons obtenu une réponse positive de nos députés», dit-il encore.

Par ailleurs, le maire de St-Elie a indiqué que les maires présents ont informé les députés qu'ils appuyaient les positions adoptées par l'Union des municipalités du Québec dans certains gestes posés en guise de protestation contre la façon dont Québec veut puiser dans le champ de taxation foncière, sans consulter, en autant que ces actions ne briment pas les contribuables et les industries.

Commentaire du député Hamel

Par ailleurs, M. André-J. Hamel, député de Sherbrooke et président du caucus libéral, a commenté que les deux parties, maires et députés, ont souhaité que le dialogue ne soit pas rompu et qu'il s'élargisse dans le cadre d'une révision en profondeur de tout le champ de fiscalité au Québec.

«Les maires nous ont fait part de leurs inquiétudes quant à la possibilité d'absorber une taxe foncière devenue trop lourde pour la capacité de payer de certains groupes de contribuables, dont les personnes âgées et les jeunes couples, qui veulent se porter acquéreurs d'une maison», de noter M. Hamel.

«Les municipalités, conclut le député de Sherbrooke, veulent un maintien de l'utilisation de la taxe foncière telle qu'apparavant, soit avant que le gouvernement ne songe à augmenter la part des commissions scolaires.»

Des démarches

Le préfet de la MRC Sherbrooke a indiqué que les députés et la ministre Monique Gagnon-Tremblay se sont engagés à poursuivre des démarches auprès du premier ministre et du Conseil du trésor, à la suite de la rencontre d'hier.

«Le dialogue va se poursuivre, de conclure M. Gingras, parce que nous ne pouvons pas accepter l'absence de consultation.»

Le maire de St-Elie a mentionné que certaines municipalités ont utilisé au complet le champ de taxation et qu'il n'est pas possible de savoir quelle part les commissions scolaires vont utiliser.

«Le fardeau de la taxe foncière devient très important, mais on comprend le gouvernement qui se dit assis saturé au chapitre de l'impôt direct», de noter M. Gingras.

«C'est pourquoi, dit-il enfin, nous sommes d'accord avec une révision complète de la fiscalité au Québec, lors d'échanges entre le gouvernement et les municipalités.»

METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Situation générale: des nuages et des averse associées à un creux de basse pression situé sur l'Ontario ont envahi l'Abitibi-Témiscamingue. Ces nuages traverseront la plupart des régions et progresseront graduellement vers l'est, la nuit prochaine.

Le mercure sera au-dessus des normales saisonnières sur la plupart des secteurs.

Estrie-Beauce: généralement ensoleillé. Max.: 12 à 16. Min.: près de 6. Demain: plutôt nuageux avec quelques averse.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec: ensoleillé, ennuagement en fin de journée. Max.: 12 à 16. Min.: 4 à 7. Demain: plutôt nuageux avec quelques averse.

Ottawa-Hull-Cornwall, Montréal: ensoleillé, passages nuageux en après-midi. Max.: 16 à 19. Min.: près de 8. Risque de précipitations: 20 p.c. Demain: plutôt nuageux avec quelques averse.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Possibilité d'averse en après-midi ou en soirée. Max.: 16 à 20. Min.: 6 à 8. Vents devenant modérés par endroits en après-midi. Risque de précipitations: 30 p.c. Demain: plutôt nuageux avec quelques averse.

Lac St-Jean, Saguenay: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de 12. Min.: près de 4. Demain: nuageux avec averse.

La Tuque, Réserve des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 12 à 15. Min.: près de 4. Demain: averse.

Charlevoix et Rivière-du-Loup, Rimouki-Matapédia: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 8 à 12. Min.: près de 2. Demain: quelques averse.

Abitibi-Témiscamingue: nuageux avec éclaircies et quelques averse. Max.: près de 18. Min.: près de 8. Vents modérés. Risque de précipitations: 60 p.c. Demain: plutôt nuageux avec quelques averse.

Réservoirs Cabonga et Gouin: ennuagement en matinée. Nuageux avec éclaircies et possibilité d'averse par la suite. Max.: 14 à 16. Min.: près de 8. Vents devant modérés en mi-journée. Risque de précipitations: 50 p.c. Demain: plutôt nuageux avec quelques averse.

St-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: ensoleillé. Max.: près de 5. Min.: 0 à -3. Demain: ennuagement suivi d'une possibilité d'averse.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ensoleillé. Max.: 5 à 7. Min.: près de -2. Demain: plutôt nuageux avec quelques averse.

Basse Côte-Nord, secteur à l'ouest de Chevery, Anticosti: ensoleillé. Max.: près de 3. Min.: près de -5. Demain: ennuagement graduel.

Secteur de Chevery et à l'est: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 0 à 2. Min.: près de -5. Demain: généralement ensoleillé.

Vers le soleil					
Acapulco	27	33	Barbade	26	29
Bermudes	23	23	Brownsville	23	30
Daytona Beach	18	29	Guadalajara	16	32
Guadeloupe	—	29	Honolulu	23	30
Kingston	24	30	La Havane	18	27
Las Vegas	16	28	Los Angeles	14	21
Mazatlan	22	31	Merida	21	33
Mexico	13	23	Miami Beach	21	26
Myrtle Beach	14	24	Nassau	20	26
Orlando	18	30	Palm Springs	17	28
Reno	8	19	San Juan	26	29
Tampa	18	28	Trinidad	24	28
West Palm Beach	19	27			

INDEX

Arts:	D-6
Décès:	C-7
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Petites annonces:	C-3
Secrets mal gardés:	B-5
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K X28

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicités: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

ADMINISTRATION	
Jean-Guy Dubuc Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration
RÉDACTION	
Jean Vigneault Rédacteur en chef	Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles
Roch Bilodeau Chef rédactionnel adjoint	Stéphane Lavallée Chef de copie
Pierre-Yvon Bégin Chef des nouvelles	Denis Messier Directeur des pages sportives
PUBLICITÉ	
J. Bertin St-Amand Directeur marketing	Gilles Boisjoly Directeur des ventes
PRODUCTION	
Jean-Pierre Robitaille Directeur de la production	Gérard Pâpin Adjoint
J. Jacques Delorme Chef des opérations	Gaston Grenier Adjoint Benoît Côté Chef pressier
COMPTABILITÉ	
André Corriveau Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit
TIRAGE	
Jean-Nil Laplante Directeur du tirage	André Cuestau Adjoint au directeur
GÉRANTS DE DISTRICT	
Pierre-Alain Dion Jacques Faucher Michèle Fournier Michel Lavoie Serge Nadeau	Claude Ouellet Jean-Marc Pâpin Gaston Pinard Jean-Charles Poulin Pierre Fournier
EXPÉDITION	
Michel Doyon Gérant	BATISSE André Jacques Responsable

Courrier de deuxième classe: Enregistrement No. 1539. Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelot et routes motorisées, 1 an \$130,00, 6 mois \$77,00, 3 mois \$40,00, 1 mois \$20,00. Hors de notre territoire immédiat, 1 an \$200,00, 6 mois \$125,00, 3 mois \$80,00, 1 mois \$30,00. États-Unis et autres pays, 1 an \$350,00, 6 mois \$200,00, 3 mois \$125,00, 1 mois \$50,00.

«La Tribune» est sociaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fournies de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

RÉSULTATS

Loterie québécoise

Tirage du 90-04-23				
4	5	11	17	22
24	25	26	27	29
33	34	38	39	41
42	50	53	62	64

Prochain tirage: 90-04-25

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LA QUOTIDIENNE
414 — 1552

RAMCO ne renonce pas à son projet de centre commercial

□ Décision sur le changement de zonage de l'ex-usine Lowney retardée jusqu'à la mi-mai

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Même si le conseil municipal de Sherbrooke tarde à rendre une décision sur la demande de la compagnie RAMCO pour modifier le zonage de la Lowney, son président, Jacob Attias, se dit confiant que son projet de centre commercial se réalisera.

«On va continuer à être très patient, jusqu'à ce qu'ils conviennent qu'on a un beau projet. Je suis beaucoup plus optimiste, nos études confirment de très loin la rentabilité de notre projet», a indiqué hier M. Attias.

Le conseil municipal a reçu le 2 avril l'étude d'impact économique du projet de centre commercial, réalisé par la firme Municonsult. Les élus ont également en main des données de la firme RAMCO.

Le maire Jean Paul Pelletier a indiqué hier soir à l'issue de l'assemblée du conseil que les élus pourraient se prononcer vers la mi-mai, sur la demande de changement de zonage de l'emplacement de la Lowney.

M. Attias dit ne pas s'inquiéter outre mesure des délais qui se prolongent, même s'il a déjà indiqué à quelques reprises dans le passé que RAMCO ne pouvait attendre plus tard que la mi-avril, avant d'obtenir le feu vert pour son projet de 50 à 60 millions \$.

RAMCO a présenté à la fin de novembre dernier son projet de centre commercial de 60 000 mètres carrés (environ les deux-tiers du Carrefour de l'Estrie).

Le conseil municipal a adopté le 18 décembre dernier le projet de règlement autorisant un centre commercial dans l'ancienne usine fermée depuis juin 1989. La plupart des représentants du milieu des affaires et de l'industrie qui se sont prononcés dans ce dossier se sont dits contre le projet de RAMCO.

«Si ça ne passe pas ce soir (hier), ça ne me désappointerait pas. Il faut leur donner le temps d'étudier les documents qu'ils ont en main», a déclaré hier M. Attias.

Et s'il convient que «chaque jour de perdu c'est beaucoup d'argent», M. Attias pense que les élus ont suffisamment de matériel pour «prendre une bonne décision».

«C'est sûr qu'on est déjà en retard, mais on a pas le choix. Il faut garder la crédibilité du projet intacte, surtout à la lumière de nos études de marché», ajoute le président de RAMCO.

«Il faut un peu de temps et de patience. On attendra pas indéfiniment, mais à date je pense que tout compte fait les conseillers n'ont pas perdu de temps, ils sont de bonne foi», juge M. Attias.

«Nous sommes vraiment optimistes. C'est sûr qu'on a eu des petits moments de déception. Je suis sûr

que les conseillers de la Ville vont agir avec sagesse», dit le président de RAMCO.

Invité à expliquer pourquoi la transaction entre Hershey, propriétaire de l'ancienne usine, et RAMCO n'est toujours pas consignée au Bureau d'enregistrement du ministère de la Justice, M. Attias a indiqué que cela «n'a rien à voir avec le zonage, c'est vraiment un problème technique de chez Hershey. Je ne veux pas aller dans les détails, mais ça va se faire».

«Ce sont des raisons mineures, on a fait la transaction, les ententes sont signées», ajoute-t-il.

1er projet pour le parc bio-médical

Sherbrooke (DD)

Une compagnie pharmaceutique européenne s'apprête à investir 1 million \$ dans le futur parc bio-médical du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS).

Ce projet, qui doit être annoncé officiellement d'ici deux semaines, représenterait le premier investissement dans le projet de parc bio-médical du CHUS, annoncé au tout début de 1989.

Le président de la corporation chargée de promouvoir le parc bio-médical, Normand Thériault, n'a pu préciser hier le nombre d'emplois qui seront créés par cet investissement, soulignant toutefois qu'il s'agit d'un projet dans le domaine de la bio-chimie et de la biologie moléculaire.

L'entreprise européenne est déjà présente au Québec et au Canada.

Le CHUS a dévoilé hier le plan d'action de son projet de parc bio-médical à la députée et ministre Monique Gagnon-Tremblay, ainsi qu'au élus municipaux de Fleurimont.

M. Thériault a indiqué que le CHUS entend non seulement attirer ici des investisseurs et des firmes de l'étranger, mais souhaite également impliquer ses propres chercheurs désireux de concrétiser leurs travaux de recherche dans des projets de production.

Hydro-Sherbrooke souhaite un débit plus régulier de la rivière Magog

Sherbrooke (DD)

Hydro-Sherbrooke souhaite régulariser le débit de la rivière Magog, afin de réduire ses pertes de revenus.

Le conseil municipal a autorisé hier soir une étude de 22 500 \$ afin de déterminer s'il est possible d'en arriver à une gestion intégrée de ce cours d'eau, où Hydro-Sherbrooke exploite quatre centrales.

L'étude doit notamment fournir une meilleure connaissance du bassin du lac Memphrémagog et de ses sources d'alimentation. Elle permettra également de connaître l'historique des crues et déterminera la possibilité d'ententes entre les différents utilisateurs de la rivière.

Cette étude est financée conjointement par les Villes de Sherbrooke et Magog.

La Corporation de gestion CHARMES est également préoccupée par les problèmes de débit de ce cours d'eau.

Une régularisation permettrait non seulement à Hydro-Sherbrooke de diminuer ses pertes, mais également l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le débit de la rivière Magog est très élevé en période de crues printanières (6000 pieds cubes d'eau par seconde), mais très bas en été (350 pieds cubes d'eau par seconde).

En périodes de crues, Hydro-Sherbrooke doit évacuer le surplus d'eau, tandis qu'en période de faible débit, les centrales ne fonctionnent qu'à 25 pour cent de leur capacité.

Le directeur d'Hydro-Sherbrooke, Gilles Veilleux, ne peut préciser le montant exact des pertes financières occasionnées par ce problème, mais signale qu'il faut 1100 pieds cubes d'eau par seconde pour faire fonctionner les centrales à pleine capacité.

«Il s'agit d'une étude préliminaire pour savoir ce qu'on peut faire et à quel coût», a-t-il dit, soulignant que des moyens d'actions pourraient être mis en branle dans un an.

La CSCS repousse la discussion sur le plan de redressement

Sherbrooke (FG)

Même si le sujet était prévu à leur ordre du jour, les commissaires de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke ont de nouveau repoussé, hier soir, toute discussion publique sur le plan de redressement à l'intérieur de cet organisme.

Déjà, autant dans le cas de l'école de Goéland menacée de fermeture, ou avec les projections d'organisation scolaire 1990-91 prévoyant l'abolition d'un vingtaine de postes

d'enseignants et le doublement des classes à multiprogrammes, des hypothèses semblent se dégager concernant ce plan de redressement.

Néanmoins, si ce n'est pour écouter les informations reliées à ces sujets, ou prendre connaissance des doléances des étudiants réclamant le maintien de l'école Le Goéland, les commissaires n'ont aucunement statué. Aucune information plus substantielle n'a été communiquée, publiquement, sur la façon dont ces administrateurs entendent résorber le déficit qu'on estime entre 3 et 4 millions \$ et ce, en l'espace de deux ans.

La Fête du lac des Nations pourrait changer de nom

Sherbrooke (DD)

La Fête du lac des Nations pourrait changer de nom dès cette année, mais l'organisme responsable de l'événement, la Corporation des fêtes de l'environnement de l'Estrie, devra d'abord soumettre sa décision au conseil municipal de Sherbrooke.

Le nom, de même que la vocation de la Fête du lac des Nations, ont donné lieu hier soir à un long débat entre le président de la Corporation de gestion CHARMES, le conseiller Ulric Chainé, et les autres membres du conseil municipal, au moment d'approuver une aide financière de 30 000 \$ pour la 9e édition de la Fête.

Le conseiller Jean Perrault, et pionnier de la Fête, s'est d'abord demandé pourquoi la Ville était invitée à fournir une aide financière non pas à la Corporation des fêtes de l'environnement de l'Estrie.

Le conseiller Chainé a répondu qu'on souhaitait ainsi élargir la vocation de la Fête.

Prudence Les conseillers Bernard Tanguay et Guy Couture ont alors souligné que la Fête appartient d'abord aux Sherbrookoises et qu'il faudrait être

extrêmement prudent, avant d'y apporter des changements.

Le conseiller Jacques Jubinville a ensuite prévenu son collègue Chainé que les Sherbrookoises ne devraient pas être les seuls à financer cette fête, si celle-ci en arrivait à avoir une vocation régionale.

Laurier Couston a enchaîné pour demander pourquoi CHARMES ne gère plus la Fête.

M. Chainé a précisé que la Corporation des fêtes de l'environnement de l'Estrie, un organisme indépendant, a été mis sur pied pour permettre à CHARMES de mieux remplir sa mission propre, soit l'aménagement des berges.

Le nouvel organisme devra toutefois respecter les orientations de la Fête et soumettre son budget à CHARMES, a assuré le conseiller.

La Corporation des fêtes de l'environnement est présidée par M. Jean-Guy Archambault. En février dernier, il annonçait que la Fête prendra cette année un virage résolument environnemental.

M. Couture est revenu à la charge pour demander si la Fête du lac des Nations allait continuer, M. Chainé a réagi en disant que «la Corporation s'interroge sur l'opportunité de conserver ce nom-là. Les membres du conseil seront consultés. Mais au moment où on se parle, c'est la Fête du lac des Nations».

DANS LES COULISSES DE L'HOTEL DE VILLE

□ Winter: appui au moratoire

Le Comité de sauvegarde de la prison Winter a obtenu hier soir l'appui du conseil municipal de Sherbrooke, dans sa demande de moratoire jusqu'au 31 décembre prochain afin de préserver la vieille prison de toute intervention gouvernementale. Le Comité demande également que le ministère des Affaires culturelles entreprenne une étude en vue du classement historique de l'édifice.

□ Changement d'adresse

Les entreprises situées sur le bou-

levard Industriel, à Sherbrooke, ont jusqu'au 1er janvier 1991 pour procéder au changement de leur adresse civique, à la suite de l'annexion par la Ville de Sherbrooke d'une partie du territoire de St-Elie-d'Orford. Le maire Jean Paul Pelletier a proposé d'accorder de délai aux entreprises afin de leur permettre d'écouler leurs enveloppes et en-têtes de lettres.

□ Dossier Habitation

Le conseil municipal a été saisi hier du dossier «Habitation», préparé par le service Habitation et Développement urbain de la Ville, en vue de la consultation publique du 16 mai prochain.

□ Rampe de rouli-roulant

Les élus ont décidé de retirer le projet de construction d'une rampe de «rouli-roulant», prévu pour ce printemps, à la suite du refus des citoyens du secteur du parc Notre-Dame-du-Rosaire de voir ce type d'installation être construit près de chez-eux. Le conseiller Laurier Couston a bien proposé de relocaliser le projet au parc Jacques-Cartier — qui doit faire l'objet d'un vaste plan de réaménagement — mais les élus ont préféré chercher un autre site pour ériger une rampe temporaire. Le conseiller Jean Perrault avait au préalable suggéré que la rampe de «rouli-roulant» soit installée dans une cour

d'école, mais cette solution n'a pas été retenue non plus. Le conseiller Couston a enregistré sa dissidence à la décision de ses collègues.

□ Chemises pour les policiers

La Ville de Sherbrooke a acheté 641 chemises à un coût de 6773 \$ pour les policiers municipaux. Une bonne partie de cette marchandise, soit 487, est constituée de chemises bleu pâle avec écusson, à manches longues ou manches courtes. Pour la balance, il s'agit de chemises sans écusson.

L'examen de l'Ordre des comptables: mal adapté à la réalité francophone

... selon le représentant de l'Université de Sherbrooke, qui rejette les conclusions officielles

Gilles FISETTE Sherbrooke

Après avoir oeuvré au sein du comité chargé par l'Ordre des comptables agréés du Québec de faire la lumière sur la déconformation des francophones à l'examen final uniforme de 1989, le représentant de l'Université de Sherbrooke, M. Roger Noël, persiste à croire au «biais culturel».

Ce comité était formé de trois représentants de l'Ordre, lesquels se sont adjoints les services de trois universitaires dont M. Noël. Ce comité a analysé les examens, revu les barèmes de correction et conclu qu'il ne pouvait y avoir que trois points d'écart sur un examen qui est noté sur 400 points. L'Ordre a donc décidé de clore le dossier. Il ne recorrigerait pas l'examen.

Cette conclusion des trois points d'écart est celle des trois membres de l'Ordre. Les trois universitaires s'en dissocient totalement.

Désaccord

C'est que, explique M. Noël, «nous ne sommes pas en accord avec la façon dont le comité a travaillé pour arriver à cet écart... D'après nous, l'écart est plus grand que cela.

Mais nous n'avons pas de preuves. Mais même si l'écart n'était que de trois points, il faut comprendre que plusieurs étudiants froiaient la note de passage. Un trois, quatre, cinq ou six points supplémentaires les feraient passer... Les conclusions sont donc hâtives.»

Le professeur rejette du revers de la main l'argument d'une formation incomplète chez les francophones par rapport aux anglophones. Selon certains, l'échec des francophones viendrait démontrer la nécessité de l'ajout d'une quatrième année à leur formation universitaire. Les anglophones, explique M. Noël, ont quatre ans de formation mais ils arrivent directement du high school sans passer par le cégep. Leur première année universitaire équivaut donc à la deuxième année de cégep.

On ne peut pas non plus avancer un manque d'expérience pratique du monde du travail. A l'Université de Sherbrooke, les étudiants profitent du régime coopératif. Or, les étudiants de Sherbrooke n'ont pas mieux performé que leurs collègues des autres universités francophones. A Sherbrooke, les étudiants en comptabilité réussissent généralement très bien l'examen final unifor-

me. Même qu'en 1987, ils ont obtenu la meilleure performance de tout le Canada avec 78 pour cent de réussite.

Cette année, 80 candidats de Sherbrooke se sont présentés à l'examen final uniforme de l'Ordre. Seulement 37 pour cent d'entre eux ont réussi tout comme 29 pour cent des francophones. Un résultat qui laisse plus que perplexe... et laisse croire à la version du «biais culturel».

Conçus et écrits en anglais avant d'être traduits, l'examen et les barèmes de correction étaient mal adaptés à la réalité francophone, de toute évidence.

Recommandations

Heureusement, rapporte M. Noël, le comité a déposé des recommandations qui seraient de nature à corriger la situation.

L'examen de 1990 est déjà préparé. Les barèmes, par contre, ne le sont pas. Les recommandations, techniquement, ne pourraient toutefois s'appliquer avant l'examen de 1991 ou celui de 1992, estime M. Noël.

Le Comité interprovincial sur la formation professionnelle de l'Ordre des comptables agréés du Canada vient de mettre sur pied un comité d'étude chargé de recommander des

améliorations au processus de correction de l'examen final uniforme. Initialement, ce comité ne devait être constitué qu'en 1992. Sa mise sur pied a été devancée à cause de la controverse soulevée par les résultats québécois.

Trois responsabilités ont été confiées à ce comité, apprend-on dans le plus récent numéro de la revue C.A. Magazine.

Il s'agit de l'étude de l'évolution du processus de l'examen final uniforme au cours des cinq dernières années; de l'examen des questions soulevées par le comité de surveillance concernant l'examen de 1989 et la formulation d'une réponse; et, finalement, de la formulation de recommandations relativement au bien-fondé de la philosophie actuelle du jury d'examen compte tenu de son mandat et de la suggestion de nouvelles orientations.

Un rapport provisoire est attendu «dans les plus brefs délais». Les membres du Comité interprovincial sur la formation professionnelle discuteront du contenu de ce rapport qui «sera peut-être rendu public. Le Comité d'étude publiera à une date ultérieure un rapport final portant sur l'ensemble de son mandat».



M. Godbout... et non M. Lauzon

La photo accompagnant notre texte sur les prix d'excellence remis par la Maison régionale de l'industrie a été mal identifiée. Même s'il a effectivement été honoré, ce n'est pas M. Marcel Lauzon qui reçoit un trophée des mains de maire de Sherbrooke, Jean Paul Pelletier, mais plutôt M. François Godbout, président et directeur-général des Industries Godbout inc. de Sherbrooke. Nos excuses.

Régions

AU PALAIS DE JUSTICE

Les deux jeunes prêts à aider leurs victimes

Les deux adolescents, qui ont causé des dommages à 103 monuments funéraires au cimetière St-Patrice et à 25 autres au Pine Hill Cemetery, sont prêts à effectuer des travaux communautaires pour ces deux corporations de Magog dans l'espoir de réparer ces dommages.

C'est ce que leur avocat Peter Downey a soumis hier au juge Lise Dubé de la chambre de la Jeunesse de la Cour du Québec, en autant que ses clients soient admissibles à une telle sentence.

Les deux jeunes de 17 et 16 ans avaient auparavant reconnu leur culpabilité à ce méfait remontant à la fin de mars.

Le juge Dubé a commandé un rapport pré-décisionnel d'ici au 22 mai dans le cas de celui qui se trouve en garde préventive et d'ici au 5 juin pour celui qui se trouve en liberté provisoire.

Me Downey a révélé que ce der-

nier s'était excusé au curé de la paroisse pour les dommages aux deux cimetières et regrette son comportement.

Il a ajouté que le rapport pré-décisionnel permettra au tribunal de savoir si les victimes sont consentantes à accepter l'offre de ses clients.

Le procureur Charles Crépeau a exprimé son accord avec une telle évaluation.

Le cimetière catholique a subi des dommages estimés à 10 000 \$ et le cimetière protestant à 5000 \$.

Des pierres avaient été renversées, certaines cassées, des statuettes brisées et le mot satan crayonné sur le charnier.

Ce méfait avait choqué la communauté locale.

La police avait expliqué que l'un des adolescents s'était appuyé sur un monument qui s'était renversé et qu'on avait ensuite pratiqué une sorte de jeu de dominos.

Election par tirage au sort contestée

La Cour supérieure du Québec commencera à entendre à partir de lundi la première cause en contestation d'élection d'un maire élu par un tirage au sort.

Cela fait suite à une requête inscrite par Me Marc Vaillancourt au nom de trois électeurs de la municipalité de North Hatley qui réclament l'annulation de l'élection du 5 novembre et la tenue d'un nouveau scrutin.

On se rappellera que M. Irénée Pelletier avait été élu maire avec une majorité d'une voix.

Mais à la suite d'un décompte judiciaire mettant les candidats nez à nez, le sort avait favorisé le 17 novembre M. Brent Pauley à la mairie.

Cette cause sera entendue par le juge Jean-Louis Pélouin à Sherbrooke et pourra durer quelques jours.

Me Vaillancourt allègue dans sa procédure que des irrégularités commises à l'occasion de la votation ont eu des conséquences évidentes sur le résultat de la votation.

Le litige avait porté, lors du recomptage, sur un bulletin de vote non initialé.

Comme un seul vote séparait le gagnant du perdant avant le recomptage et qu'il a eu ensuite égalité des voix, ce sera une affaire intéressante à suivre.

L'élection de M. Pauley à la mairie de North Hatley a été contestée par M. Randy Shields, le Dr Réjean Rock et Mme Jacqueline Donnachie.

Dix touristes réclament 362 993 \$

Sherbrooke

Deux ex-Sherbrookoises et huit autres personnes ont réclamé des compensations totalisant 362 993 \$ parce que le yacht sur lequel ils prenaient place à Recife, au Brésil.

Cet incident est survenu le 29 décembre alors que des vagues de plus de 15 pieds de hauteur ont frappé le côté de l'embarcation, la couchant sur le flanc et projetant huit passagers à la mer.

Leur procédure a été inscrite en Cour supérieure par l'intermédiaire de Me Jean-Claude Boutin.

Les demandeurs, Michel Douville et Lise Kirouac, autrefois de Sher-

Une usine de Woburn s'envole en fumée

Les pompiers ont trouvé plusieurs foyers d'incendie

Yvon ROUSSEAU

Woburn

Un violent incendie, d'origine suspecte de toute évidence, a complètement détruit la bâtisse de la compagnie La Mousse du Québec Inc., de Woburn, dans la nuit de dimanche à hier.

L'alerte a été donnée vers 1h45 hier et les pompiers volontaires de Woburn sont demeurés sur les lieux toute la nuit pour lutter contre l'élément destructeur jusqu'aux environs de 8h, hier matin.

La tâche des pompiers volontaires n'a pas été facile, car cette industrie, propriété de M. Jasmin Morin, de Lac-Mégantic, fabrique de la mousse à partir de branches de cèdre, utilisée comme engrais, élément décoratif et chasse-moustiques pour les pelouses et les arbustes. Il s'agit d'un matériau très inflammable.

Plusieurs foyers d'incendie

L'incendie s'est déclaré en pleine nuit, alors qu'il ne se trouvait aucun employé sur les lieux. Le feu est donc considéré d'origine suspecte et une enquête a été amorcée hier matin par la Sûreté du Québec.

Hier, en fin d'après-midi, les limiers et spécialistes du bureau des enquêtes criminelles de la division de l'Estrée de la Sûreté du Québec fouil-

laient toujours les décombres, à la recherche d'indices.

Les pompiers de Woburn étreignaient un nouveau camion à incendie, livré en janvier dernier.

Le chef des pompiers de Woburn, M. Nil Dumont, a déclaré qu'une bâtisse a été complètement détruite, soit celle qui abritait La Mousse du Québec Inc., alors que les pompiers ont maîtrisé trois foyers d'incendie différents dans une autre usine à côté, propriété d'une autre compagnie de M. Morin, qui se consacre à la fabrication de bardeaux de cèdre et de chevilles de cèdre, destinées aux compagnies ferroviaires. Cette bâtisse n'a été que légèrement endommagée. L'édifice détruit avait été construit il y a environ trois ans.

La mousse fabriquée à Woburn est principalement vendue aux États-Unis. Par ailleurs, les bureaux de la compagnie sont situés au 5063 rue Frontenac, à Lac-Mégantic.

Mises à pied

Un porte-parole de la compagnie, qui a demandé à garder l'anonymat, a indiqué que les employés de La Mousse du Québec seront temporairement mis à pied, en attendant une reconstruction de l'usine, actuellement envisagée. Les pertes matérielles sont évaluées à plusieurs centaines de milliers de dollars.

brooke et maintenant de la région métropolitaine, ainsi que les huit autres originaires de différentes régions demandent cette compensation à six agences de voyages de l'extérieur.

Ils expliquent qu'ils ont acheté à Recife au coût de 40 \$ US un billet pour une excursion à bord d'un bateau de luxe.

Le yacht avait une longueur d'une trentaine de pieds et était d'une capacité de 15 personnes.

L'embarcation a quitté l'île d'I-tamara avec 22 passagers et trois membres d'équipage à bord vers 08h10 pour se diriger vers la haute mer.

Le capitaine a choisi de longer les vagues plutôt que de naviguer de

face, contrairement aux normes de la navigation, selon la déclaration.

C'est alors que deux vagues successives de plus de 15 pieds de hauteur ont frappé le côté du bateau.

Mme Kirouac s'est agrippée au bastingage qui a été arraché et elle a été projetée à la mer.

Elle a été secourue et a dû être transportée à l'hôpital en ambulance à cause de blessures au dos.

M. Douville a réussi à se tenir après l'embarcation et a été remonté par des membres d'équipage.

Les demandeurs invoquent qu'ils ont subi un traumatisme psychologique important leur occasionnant des cauchemars affreux et la peur de l'eau.

portes et fenêtres
REVÊTEMENT RICHMOND inc.



SALLE DE MONTRE SUR PLACE

VENEZ NOUS VISITER
ÇA VAUT LE DÉPLACEMENT

- Portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Isolation
- Toitures

VENTE AU DÉTAIL
Installation dans tout l'Estrée

REVÊTEMENT RICHMOND inc.
 1092, rue Belmont
 MELBOURNE

Vinyle • Aluminium • Canexel

ou **826-2445**
826-3607

Composez sans frais: 1-800-567-6033

«J'ai cessé de me cacher après avoir perdu 111 lb avec Nutri/Système»

«Pour la première fois depuis longtemps, je réapparais sûre de moi. Je sors à nouveau — au théâtre, au restaurant et aux parties de baseball. Nutri/Système m'a aidée à m'extérioriser.»

Ils m'ont procuré le soutien lorsque j'en avais besoin — ils étaient toujours là pour moi. Maintenant je profite de la vie et j'aime être moi-même.»

Diane Wailionis

Le programme d'amaigrissement Nutri/Système comporte:

- perte de poids efficace, sécuritaire et facile permanente
- surveillance individuelle par des professionnels
- aucune nécessité de compter les calories
- programme de modification fondamentale du comportement
- pas d'injection, pas d'attrape.

SUCCÈS DEPUIS PLUS DE 19 ANS

Notre cliente **DIANE WAILIONIS** a perdu 111 lb.

PLUS DE 1 500 CLINIQUES DE PAR LE MONDE
nutri/système
 cliniques minceur

3 SEMAINES pour seulement **49\$***

APPELÉZ AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION

SHERBROOKE

823-7000

DRUMMONDVILLE

474-4151

VICTORIAVILLE

752-2442

*Comprend 3 semaines de services Nutri/Système. Ne comprend pas le coût des aliments Nutri/Système exclusifs, les journaux et le maintien. Valable aux centres participants. Nouveaux clients seulement. Prend fin le 28 avril 1990.

11629

DESAULNIERS AUTOMOBILES

VOUS EN OFFRE PLUS QUE PARTOUT AILLEURS!

10.9%

MAXIMUM 48 MOIS

La maison de la satisfaction
10.9%
 sur nos **BUICK REGAL**

La maison de la satisfaction
10.9%
 sur nos **PONTIAC TEMPEST**

La maison de la satisfaction
10.9%
 sur nos **VAN SAFARI**
 ou **RABAIS DE \$1,000**

La maison de la satisfaction
10.9%
 sur nos **PONTIAC SUNBIRD**
 ou **RABAIS DE \$750**

La maison de la satisfaction
 sur nos **S-15 OU JIMMY**
 ou **RABAIS DE \$1,000**
 Valable jusqu'au 18 avril

La maison de la satisfaction
10.9%
 sur nos **PONTIAC GRAND PRIX**

La maison de la satisfaction
RABAIS \$500
 sur nos **TRACKER**

La maison de la satisfaction

DESAULNIERS

PONTIAC BUICK

131 PRINCIPALE NORD, WINDSOR, QC
 (819) 845-2711

13612

Régions

Nouveau terrain de camping pour les usagers du parc Orford

Gilles DALLAIRE Canton d'Orford

Les campeurs désireux de passer quelques jours, quelques semaines ou même tout l'été, dans le parc du mont Orford, ne seront plus refoulés aux barrières, faute de place, l'an prochain.

Un terrain de camping d'une capacité de 100 emplacements sera aménagé au lac Fraser, au coût de 475 000 \$, par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Les travaux d'aménagement, qui débuteront dans quelques jours et seront terminés à la fin de l'été, porteront le nombre des sites de camping du parc du mont Orford à 433.

C'est le député libéral d'Orford à l'Assemblée nationale, Robert Benoit, qui, lors d'une conférence de presse tenue hier au bord du lac Fraser, a révélé que la réalisation du projet avait reçu le feu vert.

«Cet investissement substantiel s'ajoute à la somme de 1,1 million \$ déjà consacrée par le gouvernement à l'aménagement du réseau routier et des infrastructures souterraines», a-t-il souligné en affirmant qu'avec son vaste terrain de camping du lac Stukely, son Centre d'arts, sa station de ski et sa base de plein air Jouvence, le parc du mont Orford demeure le chef de file des parcs provinciaux.

Il a déclaré que la réalisation de ce projet est le fruit d'un des plus beaux efforts de concertation dont l'Estrie ait été témoin. «Le gouvernement, les investisseurs privés et le monde municipal ont travaillé ensemble d'arche-pied dans un but commun, qui est maintenant atteint. Grâce à leurs démarches, le parc du mont Orford



Pierre Boisvenu

aura un attrait de plus et il attirera, j'en suis assuré, des milliers de visiteurs de plus chaque année», a-t-il ajouté.

Il a souligné qu'un seul autre parc bénéficiera d'un investissement aussi important cette année.

De son côté, le directeur régional du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Pierre Boisvenu, a rappelé que c'est en 1979, après des audiences publiques, que l'agrandissement du parc du mont Orford à des fins récréatives a été décidé. «Depuis l'acquisition des terrains et des équipements du Club de chasse et pêche Opeongo, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a investi 3 529 800 \$ dans le secteur du lac Fraser, soit 289 000 \$ dans l'achat du site, 1 779 900 \$ dans l'aménagement d'aires de baignade et de pique-nique et 1 460 000 \$ dans l'aménagement du réseau routier et des infrastructures



Robert Benoit

souterraines. L'investissement annoncé par M. Benoit portera sa contribution à 4 004 800 \$, a-t-il souligné, en révélant que quelques emplacements seront sans doute prêts à recevoir des campeurs à la fin de l'été, mais que le terrain sera officiellement ouvert au public le 1er avril 1991.

Il a ajouté que, cette année, pour la première fois depuis son ouverture il y a 52 ans, le parc du mont Orford sensibilisera ses visiteurs à la connaissance de la nature et à la nécessité de sa conservation, grâce à un programme éducatif dont le responsable sera le biologiste Richard Cook.

«Avec la mise en place de ce programme éducatif, le parc du mont Orford n'aura plus rien à envier aux parcs canadiens les plus réputés pour ce qui est de la variété des services qu'il offre à sa clientèle», a déclaré M. Boisvenu qui a rappelé que le parc reçoit 650 000 visiteurs par année.



Un terrain de camping d'une capacité de 100 emplacements sera aménagé au lac Fraser, au coût de 475 000 \$, par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Procédé d'asphalte Médiflex pas expérimenté à Asbestos ou Thetford

Asbestos (MM)

Le procédé Médiflex mis au point par la société internationale routière de France sera finalement expérimenté sur les routes des régions de Montréal et de Québec, plutôt que celles des régions d'Asbestos et de Thetford-Mines.

C'est ce qu'a fait savoir le ministre délégué aux Transports et député de Richmond, Yvon Vallières, dans une lettre qu'il a fait parvenir au maire d'Asbestos, André Bachand.

Les régions de Thetford-Mines et d'Asbestos, compte tenu de leur vocation minière et de l'intérêt du projet pour leur développement, avaient demandé que l'expérience soit menée dans leur secteur.

En fait, le volume de circulation est très important pour les besoins de l'étude, d'où le choix des régions plus peuplées. Québec a conclu une en-

tente avec la France pour obtenir les détails du procédé, mais il doit le mettre à l'essai sur une surface de 50 000 mètres carrés.

Rappelons que le procédé Médiflex utilise un mélange de bitumineux et de fibre courte d'amiante, mélange

largement utilisé en France. Le ministre Vallières précise aussi que l'issue de cette opération-pilote «pourrait bien avoir des impacts économiques importants pour toute la région, en développant un débouché commercial pour l'amiante.»

Coffres d'outils volés chez Camoplast

Richmond (YR)

Des voleurs se sont introduits à l'usine Camoplast, de la 10e avenue, à Richmond, pour prendre la fuite avec un grand nombre de coffres d'outils appartenant à des employés et évalués pour le moment entre 25 000 \$ et 40 000 \$.

Le directeur de la police municipale de Richmond, M. Emerill Perreault, indique que ce méfait a été

perpétré dans la nuit de samedi à dimanche. Au moins douze coffres d'outils d'employés sont disparus et un inventaire qui se poursuivait hier pourrait ajouter aux pertes subies. Fait à noter, c'est que l'usine ne porte aucune trace d'effraction et que le cambriolage aurait pu être perpétré par un ancien employé, en possession de la clef.

Comme un vol similaire a été perpétré à Bromptonville, la semaine dernière, la police municipale de Richmond a demandé l'aide de la Sûreté du Québec.

Soirée d'information sur les produits chimiques dangereux

Fleurimont (MM)

La municipalité de Fleurimont, en collaboration avec le Service d'éducation aux adultes de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, tiendra une soirée d'information sur les produits domestiques dangereux, le 25 avril.

Cette activité aura lieu à la salle 213 du Centre communautaire de Fleurimont, à compter de 19 h 00.

Le conseiller forestier Francis Gagnon, à qui a été temporairement confié le dossier de l'environnement, a fait savoir que les citoyens qui participeront à cette rencontre apprendront une foule de renseignements concernant les déchets domestiques.

Des experts en la matière discuteront notamment des problèmes causés par les produits toxiques à la

maison et des dangers qu'ils représentent pour la santé et l'environnement.

De plus, les participants seront sensibilisés aux diverses catégories de produits dangereux et aux actions à prendre pour en disposer de façon sécuritaire.

«Les gens qui assisteront à cette soirée d'information sauront également qu'il existe des produits alternatifs qui ne sont pas toxiques et qui parviennent à faire le même travail, soutient Francis Gagnon. Par exemple, un mélange d'eau et de vinaigre convient parfaitement pour laver les fenêtres. D'autres trucs seront aussi divulgués.»

Par ailleurs, le conseiller Gagnon invite les citoyens de Fleurimont à participer à la collecte spéciale des déchets domestiques dangereux, qui se tiendra à Sherbrooke, le 5 mai prochain.

Joie au Parti 51

Sherbrooke

Le chef du Parti 51, Jean-Guy Péloquin, se déclare très heureux des résultats d'un récent sondage conduit par L'Actualité et TVA, démontrant que 8 pour cent des Québécois souhaitent le rattachement de la province aux États-Unis, advenant le rejet de l'accord du lac Meech.

«C'est la preuve que l'idée de faire du Québec le 51e état américain gagne en popularité», a dit M. Péloquin, qui se satisfait de ce chiffre.

De façon globale, le sondage réalisé auprès de 990 Québécois démontre que 30 pour cent des gens croient que les États-Unis serait le meilleur partenaire économique pour le Québec, contre 15 pour cent avec l'Ontario et 5 pour cent avec l'Europe.

Désencrage: Bernard Lemaire ne promet rien à East Angus

Eric TALBOT East Angus

Si elle n'a pas connu les intentions précises du groupe Cascades sur son projet d'unité de désencrage pour le papier fin hier, la délégation d'East Angus a cependant obtenu l'assurance, lors de sa rencontre avec le président Bernard Lemaire, que l'usine Cascades d'East Angus n'est pas menacée par les difficultés sur le marché du papier kraft.

Tellement pas menacée que M. Lemaire, selon le maire Rolland Brousseau, leur a fait état d'un projet d'investissement de l'ordre de 10 à 15 millions \$ pour la construction d'un barrage hydro-électrique, qui repondrait aux besoins énergétiques de l'usine.

Le représentant du comité de promotion de l'usine d'East Angus pour l'unité de désencrage, le maire Brousseau ainsi que le directeur de l'usine ont participé à la rencontre.

Le projet d'unité de désencrage, qui nécessite des investisse-

ments de près de 100 millions \$, n'a pas fait l'objet de grandes discussions, selon M. Brousseau. «L'investissement pour le projet de l'usine de désencrage a été très peu touché. Aucune engagement n'est encore pris à ce sujet», a indiqué le maire, qui ne se berce toutefois pas d'illusions sur les chances d'obtenir cet investissement majeur.

Depuis quelques mois déjà, les Lemaire attendent le dévoilement de la politique du gouvernement du Québec en matière de désencrage pour choisir un site d'implantation. Mais, récemment, ils ont laissé entendre que des conditions avantageuses leur sont offertes pour installer l'unité à Niagara Falls, aux États-Unis, plutôt qu'à East Angus ou à Montréal. La production servira à la fabrication de papier pour les ordinateurs, un projet conjoint avec un partenaire allemand.

Cependant, les discussions au niveau de l'avenir de l'usine ont semblé rassurer la délégation, dont les inquiétudes provenaient

de la situation précaire qui sévit actuellement dans le marché du papier de type kraft que fabrique présentement l'usine de East Angus. La faiblesse du marché dans ce secteur amène Cascades à trouver d'autres solutions.

La réunion a aussi permis au maire Brousseau et à sa délégation de prendre connaissance d'un nouveau projet, qui est présentement à l'étude par l'entreprise. Ce projet mettrait en chantier la construction d'un barrage hydro-électrique sur la rivière St-François à l'endroit même où au début du siècle on trouvait un barrage semblable.

Ce projet, qui a quelque peu pris par surprise la délégation présente à la réunion, serait mis en place dans un but bien précis. «Ce projet de barrage viserait essentiellement à assurer l'autonomie énergétique de l'usine et coûterait de 10 à 15 millions selon les premières estimations faites par le groupe Cascades», a conclu le maire.

Pas de quatrième secondaire à l'école Sacré-Coeur de Richmond

Guy MARCHAND Richmond

Le quatrième secondaire ne sera pas offert à l'école Sacré-Coeur de Richmond, lors de la prochaine année scolaire, puisque seulement cinq inscriptions d'élèves ont été enregistrées, ce qui est largement inférieur au nombre de 29 inscriptions exigées par le conseil des commissaires de la Commission Morilac, pour organiser ce niveau de secondaire.

Le critère de 35 inscriptions d'élèves, minimum, a été adopté au début de janvier 1990 par le conseil des commissaires de Morilac, conformément à l'application de la loi 107 sur l'instruction publique et en particulier de l'article 236, qui stipule que «la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs qui seront dispensés par chaque école», ce qui remettait une nouvelle fois en question les 4e et 5e secondaires à Sacré-Coeur de Richmond et à l'Odyssee de Valcourt. Le nombre de 35 élè-

ves minimum a été établi, à la suite d'une consultation sur les services éducatifs dispensés par chaque école auprès du comité de parents et du comité de relations professionnelles.

A Valcourt

En vertu de cette recommandation, l'Odyssee de Valcourt n'obtiendra pas le 5e secondaire, puisqu'une moyenne de 29 élèves par matière de base a été enregistrée.

«Comme le nombre d'élèves inscrits est inférieur à 35 en date du 30 mars dernier, la Commission scolaire ne donnera pas le service dans les écoles et les élèves seront inscrits à l'école Le Tournesol de Windsor», a indiqué le directeur-général de la Commission scolaire Morilac, M. Guy Létourneau.

Réactions

Les commissaires de Richmond n'ont pas été surpris du nombre peu élevé d'inscriptions à l'école Sacré-

Coeur. Pour un, Marcel Gariépy trouve la situation critique. «Il va falloir que les parents de Richmond se réveillent, sinon on risque de tout perdre à l'école Sacré-Coeur. Dans les années antérieures, nous avions le 4e secondaire et on l'a perdu et si nos élèves ne démontrent aucun intérêt à rester ici, qui sait si nous ne perdrons pas le 3e secondaire un jour. Dans le contexte actuel de menace de fermeture d'écoles au niveau de la province, à cause de la clientèle insuffisante, il va falloir que la ville et tous les organismes et associations se mettent ensemble et réagissent, pour que nous gardions nos enfants ici. Les critères exigés par Morilac pour l'organisation d'un 4e secondaire à Sacré-Coeur montent toujours à chaque année et il va falloir que nos parents et nos élèves fassent quelque chose, car s'ils avaient voulu le 4e secondaire, nous l'aurions obtenu pour l'année 1990-91», a expliqué M. Gariépy.

Hélène Bourbeau

Pour sa part, la commissaire Hélène Bourbeau n'a pas été surprise du résultat. «Les parents et les élèves avaient le choix et ils l'ont exprimé clairement. Cependant, cette question va revenir sur la table des commissaires l'an prochain. S'ils veulent vraiment avoir leur 4e secondaire, ils devront s'inscrire en plus grand nombre à Richmond. Les possibilités sont existantes en vertu de la nouvelle loi sur l'instruction publique, qui offre le choix de l'école pour l'enfant», a indiqué Mme Bourbeau.

Richmond veut un HLM sur la rue Du Cimetière

Guy MARCHAND Richmond

Même si la Société d'habitation du Québec a signifié son intention d'abandonner l'idée de construire un projet d'habitation à loyer modique (HLM), de six logements pour personnes retraitées autonomes, sur un terrain de la rue Du Cimetière, le conseil municipal de la ville de Richmond ne l'entend pas de cette façon et va poursuivre les démarches, pour que cet emplacement retenu au départ dans ce dossier, soit à nouveau considéré.

«Nous n'acceptons pas les raisons invoquées par la Société d'habitation du Québec, notamment la trop grande humidité du terrain. Un résident établi près du site envisagé nous a mentionné n'avoir aucun problème de ce côté-là. Nous entendons d'ailleurs promouvoir le choix de ce site comme futur emplacement du HLM, puisqu'il possède l'espace et l'envi-

ronnement requis pour une telle construction, tout en répondant le mieux aux besoins des gens de ce quartier», a fait savoir le maire de Richmond, M. Marc-André Martel.

Le maire de Richmond réagissait ainsi à une lettre provenant de la SHQ, qui refuse le choix de ce terrain. Parmi les raisons invoquées par la SHQ, on faisait mention que le terrain était situé dans une zone humide, que la rue menant au cimetière empiétait sur le terrain proposé, et qu'il y avait des servitudes non enregistrées. Pour toutes ces raisons, la SHQ a donc demandé qu'un autre terrain soit proposé.

Propriété

Le terrain en question est la propriété de la fabrique de la paroisse Ste-Bibiane qui a auparavant obtenu l'autorisation de l'Archevêché de Sherbrooke pour le mettre en vente et ce, à l'unique condition qu'un HLM y soit construit.



Le Y c'est ma famille en plus grand

Inscrivez-vous dès maintenant... 569-7488

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

SECOURS/AMITIÉ

Poste d'écoute: 564-2323
Sans frais d'appel: Weedon

LAC-MÉGANTIC
RICHMOND
ASBESTOS
composez 0 et demandez Zenith 5-3060
A TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

Les YMCA offrent à leurs membres une atmosphère incomparable où ils peuvent évoluer à leur aise. C'est d'ailleurs la qualité de l'atmosphère qui retient les gens à nos centres. Abonnez-vous dès aujourd'hui et attendez-vous à un accueil chaleureux.

Les YMCA, le mieux-vivre en santé.



YMCA SHERBROOKE
13 centres au Québec

Régions

St-Nicéphore demande une aide d'urgence de 2,5 millions \$ pour un aqueduc

Gérald PRINCE Drummondville

Les autorités municipales de St-Nicéphore viennent de demander une aide d'urgence à Québec pour un projet de 2,5 millions \$ visant à desservir en aqueduc quelque 600 résidences du domaine du Sapin Vert.

Une étude de potabilité de l'eau, commandée par le conseil municipal, démontre hors de tout doute que l'eau des puits artésiens de ce quartier huppé de la municipalité est hautement contaminée.

«On a trouvé, à certains endroits, une haute teneur en fer, ailleurs en ammoniacale et à peu près partout des coliformes fécaux et des bactéries,

qui rendent l'eau impropre à la consommation humaine», constate le maire Réjean Blanchette à la lecture du rapport.

Même si aucune trace d'arsenic n'a été détectée au-delà de ces normes, comme ce fut le cas à quelques kilomètres de là l'an dernier, la situation est qualifiée d'urgence par le conseil.

C'est ainsi que les conseillers ont réclamé une rencontre, qui devrait se tenir la semaine prochaine, avec le ministère des Affaires municipales pour tenter d'obtenir des aides pécuniaires, par exemple du programme AIDA.

Nappe phréatique

Pour M. Blanchette, il semble que

ce sont les déversements de fosses septiques qui sont la cause de la pollution de la nappe phréatique, comme cela se constate par la présence d'ammoniacale, un produit nettoyant qui n'existe pas à l'état naturel dans le sous-sol.

«On trouve huit ou neuf ingrédients indésirables dans l'eau des résidences du quartier, ajoute le maire Blanchette. Certains résidents ont payé jusqu'à 4 500 \$ pour acquérir des appareils de traitement d'eau et le problème n'est pas réglé pour eux», commente le maire.

M. Blanchette remarque que, malgré le haut niveau des constructions domiciliaires du quartier, la valeur des maisons s'en trouve affectée. De

plus, l'eau endommage régulièrement les appareils ménagers comme les lave-vaisselle, les laveuses, les sècheuses et même les appareils de traitement d'eau.

Pour le moment, pas question d'étudier la possibilité de desservir le Sapin Vert avec un réseau d'égout: ce serait beaucoup trop cher à son avis, à cause de la longueur du réseau et des stations de pompage qu'il faudrait installer. Il reste que la fourniture en eau potable est estimée à plus de 2,5 millions \$ présentement. Le secteur visé par ce projet va des limites sud de Drummondville jusqu'au chemin de l'aéroport, de chaque côté du Boulevard Allard.

Un accident paralyse une usine de Dominion Textile

Gérald PRINCE Drummondville (GP)

L'usine Dominion Textile de la rue des Ecoles à Drummondville a été paralysée durant près de 11 heures hier à la suite d'un accident de travail.

Il était 5 h 05 hier matin quand une grue, s'activant à placer des matériaux sur le toit d'un nouvel édifice, a accroché la ligne à haute tension de 49 000 volts, qui alimente l'usine en électricité.

«C'est un miracle si personne n'a été tué ou blessé par électrocution», a déclaré le directeur d'usine, M. Marc-André Théberge. Le conducteur de la grue, un employé non identifié d'une firme de Sherbrooke, a sauté indemne en bas de sa machine.

Le feu s'est déclaré dans un po-

teau d'électricité, incendie qui a été vite maîtrisé par les sapeurs de Drummondville. L'usine a été entièrement privée de courant jusqu'à 15 h 30. Comme les employés d'Hydro-Québec étaient en grève, la compagnie a fait appel à la firme Thiro de Victoriaville et au contracteur Lemaire de Drummondville pour remettre tout en ordre.

Les pertes, que M. Théberge estime à environ 70 000 \$, sont couvertes par les assurances. Les salaires versés à environ 200 employés qui se sont présentés au travail, les bassins qu'il a fallu remplir à nouveau, et le nettoyage auquel il a fallu procéder constituent des pertes bien minimes comparativement à des blessures ou des pertes de vie, constate M. Théberge.

Les enseignants de l'Amiante entérinent l'entente de principe

Pierre SÉVIGNY Thetford Mines

Les enseignants francophones des niveaux primaire et secondaire de la région de l'Amiante, syndiqués à la CEQ, ont accepté à 90 pour cent l'entente de principe intervenue au niveau national, tant sur les dossiers sectoriels qu'intersectoriels.

Ils ont ainsi entériné la recommandation formulée en ce sens par les dirigeants du Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Amiante (STEA).

La présidente du syndicat régional, Isabelle Blanchette, a précisé que cette suggestion n'avait pas été faite de gaieté de cœur. «Nous pouvions nous permettre de refuser l'offre gouvernementale, mais seulement pour la forme puisque nous savions

parfaitement bien qu'il aurait été inutile de retourner à la table de négociation. Nous avions atteint une limite et nous n'avions pas le choix d'accepter l'entente de principe.»

Mme Blanchette soutient que la nouvelle convention contiendra quelques améliorations mais affirme qu'elle ne peut néanmoins afficher une certaine satisfaction. Elle déplore la détérioration des conditions de travail que subira le secteur professionnel et aussi le peu de gains pour les enseignants à statut précaire, qui représentent maintenant presque 30 pour cent des effectifs.

La présidente du STEA ne cache pas sa déception du résultat obtenu, au regard des objectifs et attentes des enseignants. «Ce fut un véritable casse-tête.» C'est pourquoi, elle soutient que la CEQ devra redéfinir une nouvelle stratégie de négociation afin de

sortir du modèle actuel qui ne donne plus les résultats attendus. «Il faudra faire un bilan réaliste de la dernière négociation et dégager des perspectives tout aussi réalistes.»

Quant à la négociation locale, Mme Blanchette précise qu'il sera impossible de compléter cette phase importante de négociation d'ici le mois de juin. Cependant, elle souhaiterait régler quelques points rapidement afin qu'ils puissent être appliqués dès la prochaine année scolaire.

A cet effet, les représentants syndicaux entendent vérifier la volonté des dirigeants des commissions scolaires Black Lake-Disraeli et Thetford Mines. La négociation locale portera, entre autres, sur la mécanique d'affectation, la distribution des fonctions et responsabilités, les mécanismes de participation.

Information et formation préoccupent la corporation de développement de l'Erable

Pierre HÉBERT Plessisville

À l'aube de sa deuxième année d'activités, la Corporation de développement économique de l'Erable prévoit concentrer ses efforts sur la formation et l'information du milieu dans le but de bien outiller les intervenants et assurer le développement régional.

C'est du moins ce qu'a laissé en-

tendre le commissaire industriel de la CDEE, Jacques Doyon.

Si l'an un de la corporation a été consacré presque essentiellement à l'organisation et à la planification du commissariat industriel, la prochaine année promet d'être différente.

Incidemment, des efforts seront apportés sur la formation du milieu à l'aide de séminaires et d'une journée consacrée à l'entrepreneuriat, qui se déroulera le 8 mai prochain.

Par ailleurs, certains projets spé-

ciaux viendront compléter cette orientation. De fait, la corporation travaille conjointement avec l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) et la MRC de l'Erable sur l'élaboration d'un projet de développement régional axé sur l'agro-alimentaire. D'ailleurs, l'organisme prévoit également présenter, en juin, un colloque régional dont le centre des discussions sera l'agro-alimentaire.

Sous-traitance

Le domaine de la sous-traitance retiendra également l'attention des intervenants. M. Doyon souligne que la corporation veillera à la réalisation d'une étude sur les possibilités de sous-traitance pour les entreprises du territoire de l'Erable.

Certaines sphères d'activités économiques feront également l'objet des préoccupations de la corporation. Dans cet esprit, les intervenants veilleront à mettre sur pied trois comités qui auront une tâche bien précise. Un premier comité aura pour mission d'assurer le suivi du sommet économique concernant le secteur de l'Erable, tandis que le second se penchera sur l'aspect touristique de la région. Le dernier comité développera l'aspect de l'environnement du territoire.

M. Doyon fonde de grands espoirs sur le dynamisme du milieu.

Plans d'urgence révisés au palais de justice

Drummondville (GP)

À la suite de l'alerte à la bombe, survenue au palais de justice de Drummondville, le jeudi 5 avril, tous les plans d'urgence de l'institution ont été révisés.

C'est ce que confirme le directeur du palais de justice, Me Serge Arpin, qui a vu personnellement, de concert avec les autorités policières, à revoir le plan d'urgence en rapport avec des incidents semblables.

«Nous pouvons affirmer que, dorénavant et plus que jamais, la sécurité du public est bien assurée au palais de justice», affirme Me Arpin.

Le matin du 5 avril, un individu avait appelé anonymement un agent de sécurité pour lui mentionner: «Ça va sauter au palais de justice». Une certaine hésitation s'est instaurée sur les procédures à prendre dans de tels cas. Une salle d'audiences a été évacuée, mais pas tout l'édifice. La police a surveillé les allées et venues des nombreux badauds présents dans l'immeuble. Comme aucune bombe n'était trouvée, ni même un colis sus-

EN BREF

Nombreux gagnants

DRUMMONDVILLE - Le concours international des jeunes des Caisses populaires Desjardins ont fait de nombreux gagnants dans la région de Drummondville. Ce sont, de la maternelle à la 4e secondaire, Marie-Elen Lauzière, Jessica Gallant, Michaël Leclair, Maureen Côté, Louise Paradis, Constance Beaubien, Stéphane Benoit et Rémi Lacharité. Des prix ont été remis à chacun des lauréats.

Vente de garage

La Fabrique de la paroisse St-Jean-Baptiste de Drummondville annonce une vente de garage au sous-sol de l'église les 3 et 4 mai, de 19 à 21h, et le samedi 5 mai, de 9 à 16h.



CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE

La Chambre de Commerce de Sherbrooke célèbre cette année ses 100 ans de participation au développement et à la promotion du Sherbrooke métropolitain.

Pour toujours mieux accomplir sa mission de développement économique régional, elle a besoin d'élargir son membership.

Devenez membre! Par votre soutien financier et votre implication, vous manifesterez concrètement votre confiance dans l'avenir économique du Sherbrooke métropolitain.

AUJOURD'HUI

Nos équipes de recruteurs se composent des membres suivants:

Monsieur Pierre Arbour	Sherbrooke Trust
Monsieur Claude Lussier	Sherbrooke Trust
Monsieur François Lefebvre	Sherbrooke Trust
Madame Isabelle Gauvreau	Trust Royal
Représentant du	Trust Royal
Monsieur Claude Drouin	Fiducie Desjardins
Représentant de	Fiducie Desjardins

Pour joindre nos bureaux:

822-6153

13799



Réjean Blanchette, maire de Saint-Nicéphore.

Terrain du futur parcours de golf acheté à St-Majorique

Drummondville

Le projet de Club de golf à St-Majorique vient de franchir un grand pas, l'achat du terrain.

En effet, devant le notaire Michel Boileau, les promoteurs du Club de golf de St-Majorique, MM. Roger Bérard, président, et Michel Poulin, secrétaire, viennent d'acquiescer tout le lot 69 du canton de Grantham pour la réalisation de ce projet.

Acheté de l'homme d'affaires Claude Beaulieu au montant de 210 000 \$ avec les bâtisses qui y sont construites, le terrain mesure un mille de longueur (5280 pieds) et près de neuf arpents de largeur (1716 pieds).

Ce site, le dernier du canton de Grantham, dans la municipalité de St-Majorique, aux limites de St-Bonaventure, est situé à l'extrémité nord du prolongement du boulevard

St-Joseph. Il a servi pendant plusieurs années de Club de tir et comprenait une importante salle à manger, nommée La Caille.

Les promoteurs du Club de golf de St-Majorique doivent annoncer incessamment, en conférence de nouvelles, les détails du projet. On croit savoir qu'il s'agit d'un terrain de 18 trous, que les aménagements se feront cet été pour que le golf pourrait être ouvert au public en 1991. Les investissements totaux s'élèvent à environ 2 millions \$.

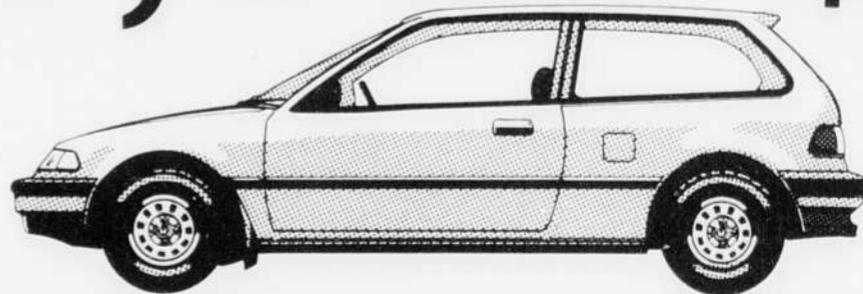
Drummond compte présentement deux terrains de golf, à Drummondville même et à St-Nicéphore. Deux autres parcours devraient être annoncés sous peu dans le Parc des Voltigeurs, ce qui se traduirait par la présence de cinq parcours de golf à moins de 10 km du centre-ville de Drummondville.

Irrésistible

HONDA CIVIC CX

À PARTIR DE

9,995 \$*



Que dire de plus?

INTÉRIEUR

- Compteur journalier
- Télécommande de la trappe d'essence
- Banquette arrière à dossiers rabattables
- Télécommande du hayon
- Essuie-glace à 2 vitesses balayage intermittent
- Compartiment à monnaie
- Éclairage d'accueil
- Moquette intégrale
- Dégivreur de lunette
- Chauffage à grand rendement et ventilateur à 4 vitesses
- Désemboueurs de glaces latérales
- Fixations de sûreté pour siège d'enfant
- Rétroviseur jour-nuit
- Blocage de sûreté de l'allumage (boîte manuelle)

EXTÉRIEUR

- Minces phares à halogène encastrés
- Phares de jour
- Moulures de protection latérales
- Rétroviseur gauche télécommandé
- Pare-boue avant
- Couvercle pare-chocs et bouclier avant et arrière en matériau amortisseur-anticorrosion
- Pneus radiaux 4 saisons, ceinturés d'acier
- Passage des roues avant en matériau anticorrosion
- Peinture protectrice spéciale sur les panneaux latéraux intérieurs
- Glaces teintées



Venez en faire l'essai!



Offre d'un temps limité

*Modèle ED33L, plus transport et préparation.

Automobile

Publi-reportage

La Volkswagen Passat: D'emblée parmi les meilleures

Depuis l'avènement de la Jetta, Volkswagen est présent sur le marché des voitures familiales compactes, faisant contraste avec son image antérieure basée sur les vocations économiques des défuntes Beetle et Rabbit.

Au cours des dernières années, la Jetta s'est donc fait plusieurs adeptes malgré la montée de plus en plus forte des compactes intermédiaires plus spacieuses qui constituent maintenant un pourcentage appréciable du marché de la voiture familiale au Québec.

La Toyota Camry et la Honda Accord, au même titre que le duo Plymouth Acclaim / Dodge Spirit figurent parmi celles les plus en vue de ce marché.

Quand Volkswagen a lancé sa nouvelle berline familiale Passat, il y a deux ans, sur le marché européen, plusieurs ont vu en elle la voiture idéale pour venir contre cette vague de berlines de plus en plus ambitieuses (japonaises pour la plupart). Avec le délai qu'on connaît, la Passat nous arrive enfin en plaçant la firme de Wolfsburg dans un créneau de marché qu'elle n'a pas encore attaqué chez nous.

Au cours des dernières semaines, j'ai pu parcourir plusieurs centaines de kilomètres au volant de cette voiture dont la réussite sur notre marché risque d'être fort importante pour Volkswagen.

Berline ou familiale

Comme en Europe, la Passat est disponible chez nous en deux versions de carrosseries: berline et familiale. La Passat se veut aussi une voiture plus imposante que la Jetta et quelques données sont assez révélatrices à ce sujet. Sa longueur est supérieure de 21 cm et son em-

pattement de 15 cm, tandis que sa largeur surpasse de 2,4 cm celle de sa petite soeur. En fait, les dimensions générales de la Passat sont à quelques centimètres près identiques à ceux de la Toyota Camry et de la plupart de ses concurrentes.

Avec sa calandre sans grille mettant bien en évidence le logo de la marque, sa partie arrière musclée et même un peu lourde au goût de certains, la Passat affirme bien son origine et nous épargne (miracle!) les lignes impersonnelles de plusieurs berlines japonaises.

En apercevant la Passat, on sait immédiatement qu'il s'agit d'une Volkswagen. Cette forte personnalité des lignes n'a pas empêché l'obtention d'un bon coefficient de traînée aérodynamique, puisqu'il se situe à un excellent 0,31. Naturellement, la familiale exhibe une allure plus conventionnelle.

Sous le capot, on retrouve le même moteur chez toute les Passat, soit un quatre cylindres de 2 litres à 16 soupapes qu'on connaît pour avoir équipé également la Golf GTI et Jetta GTX. Dans sa nouvelle version à plus forte cylindrée, le moteur, qui était auparavant un 1,8 litre, délivre 134 chevaux et reçoit les services d'un système d'injection électronique Bosch. Bien entendu, la transmission standard est manuelle et à cinq rapports alors qu'en option, un automatique qui en compte quatre est disponible.

La suspension ne déroutera pas les habitués de Volkswagen. On retrouve des jambes de forces McPherson à l'avant tandis que le système de barres de torsion, bien connu pour équiper depuis belle lurette la Golf et la Jetta, est utilisé à l'arrière. Pour le bénéfice de la sécurité, on a pris le parti de doter la Passat de quatre freins à disques. Ce n'est pas toutes les voitures de cette catégorie qui peuvent revendiquer cela, d'autant plus que notre nouvelle venue offre en option un système de freinage antiblocage dont le coût est toutefois substantiel.



Deux ans après son introduction en Europe, la Volkswagen Passat nous arrive en Amérique du Nord sous la forme d'une berline intermédiaire.

Un assemblage de qualité

Chez les différentes Volkswagen existantes et chez plusieurs voitures allemandes, on s'attend à rencontrer un habitacle plutôt sobre. La Passat ne fait pas exception à la règle et c'est dans un univers de plastique aux teintes gris et noir qu'on s'aventure en entrant dans la voiture, où il ne faut pas espérer rencontrer du simili-bois ou des porte-tasses escomotables! Toutefois, la qualité de finition règne en maître et l'assemblage respire la solidité. Le plastique mat et très solide du tableau de bord et des différentes garnitures se combine bien avec le velours des sièges.

Regardons plus en détail ce tableau de bord, aux formes plutôt crues et moins intégrées que chez bien des berlines japonaises, mais dont le côté fonctionnel ne fait aucun doute. Ainsi, le bloc d'instrumentation recèle des cadrans peu nombreux mais faciles à lire, de même qu'un ordinateur de bord toujours très pratique. Presque toutes les commandes sont à portée immédiate de la main, comme la radio et les manettes rotatives contrôlant la ventilation. Le côté fonctionnel de la Passat s'exprime également par la présence en bonne quantité d'espaces de rangement.

Le mot «fonction» est décidément d'actualité chez cette voiture, puisqu'on y retrouve plusieurs détails simples et discrètement intégrés qui militent en faveur d'une excellente ergonomie, donc d'un confort accru pour les occupants.

Parmi ceux-ci, notons les points d'attaches supérieures ajustables des ceintures de sécurité, la poignée du coffre à gants située à gauche (comme chez BMW) pour favoriser l'accès au conducteur et, surprise, une banquette arrière ajustable par le biais d'une commande jouant sur la profondeur des demi-banquettes et sur l'inclinaison du dossier (berline seulement). Malgré tout, rien n'est parfait et il faut explorer la position peu pratique des commandes de glaces électriques sur la section verticale des portières. Les commandes du régulateur de vitesses et du mode sportif de la transmission automatique auraient aussi avantage à être relocalisées.

En plus de son sens pratique, l'habitacle de la Passat se distingue par un espace très généreux pour les passagers. En fait, l'habitabilité de la Passat est digne de la plupart des intermédiaires les plus connues, y compris les américaines.

À l'avant, deux passagers prennent facilement place dans les sièges baquets passablement fermes de prime abord, mais offrant un soutien remarquable. L'accès arrière ne pose pas de problème et la banquette offre une assise très confortable. Comme on s'en doute, le dégagement pour les jambes et la tête se montrent très généreux. Finalement, les bagages sont autant à l'aise que les passagers dans la Pas-



Un peu lourde dans sa partie arrière, la ligne de la Passat est néanmoins fort moderne comme en témoigne un coefficient de traînée aérodynamique de 0,31.

sat car sa partie arrière arrondie recèle un coffre vaste et facile d'accès.

Une efficacité exemplaire

Dès les premiers kilomètres parcourus au volant de la Passat, on remarque le côté un peu ferme de sa suspension qui s'apparente à ce qu'on retrouve chez la Jetta et plusieurs autres berlines allemandes. Ainsi, on ne peut espérer retrouver la douceur de roulement des voitures américaines et même japonaises de sa catégorie.

En revanche, il faut savoir qu'elle surclasse ses rivales au chapitre de la tenue de route et dans l'impression de solidité qu'elle dégage. En virage, la Passat s'accroche avec fermeté au bitume jusqu'à ses limites qui sont fort élevées. Elle montre alors un léger sous-virage, très facile à contrer. Malgré la présence de très légères réactions dans le volant en forte accélération, la direction est un modèle de précision et place le conducteur en contrôle de la situation.

Sur route très cahoteuse, sa suspension bien amortie fait un excellent travail au passage des sections accidentées alors que sa carrosserie, décidément très rigide, ne laisse pas entendre de bruits indésirables. Confrontée à la grande route, la Passat montre bien ses origines allemandes et un peu à la manière de compatriotes beaucoup plus cou-

teuses, donne très peu l'impression de vitesse en raison d'une excellente stabilité. Comme le système antiblocage, les quatre roues à disques effectuent tout le travail qu'on attend d'eux en procurant des arrêts sûrs et une endurance remarquable.

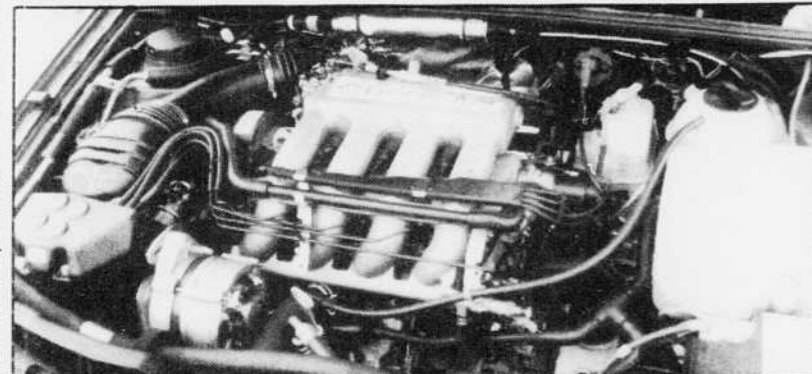
Comme chez la Jetta GTX et la GTI 16V, on retrouve sous le capot de la Passat le quatre cylindres à 16 soupapes de 2 litres. Il procure de bonnes accélérations et se distingue par une courbe de puissance très intéressante à exploiter en raison d'un profond «second souffle» aux alentours de 4000 tr/mn. Son fonctionnement s'avère assez silencieux, sauf à très haut régime où il a aussi tendance à vibrer. Ce quatre cylindres offre aussi des solides reprises.

La transmission automatique à quatre rapports accomplit bien son travail malgré sa tendance à demeurer sur le rapport inférieur pendant quelques secondes en décélération. Figurant en équipement standard, la boîte de vitesses manuelle à cinq rapports emprunte la commande à câble qu'on retrouve également chez la Corrado. Sans contredit, les qualités routières de la Passat ainsi que les performances intéressantes de son moteur la qualifient comme un sedan sport en bonne et due forme.

Comme chez la Jetta GTX et la GTI 16V, on retrouve sous le capot de la Passat le quatre cylindres à 16 soupapes de 2 litres. Il procure de bonnes accélérations et se distingue par une courbe de puissance très intéressante à exploiter en raison d'un profond «second souffle» aux alentours de 4000 tr/mn. Son fonctionnement s'avère assez silencieux, sauf à très haut régime où il a aussi tendance à vibrer. Ce quatre cylindres offre aussi des solides reprises.

La transmission automatique à quatre rapports accomplit bien son travail malgré sa tendance à demeurer sur le rapport inférieur pendant quelques secondes en décélération. Figurant en équipement standard, la boîte de vitesses manuelle à cinq rapports emprunte la commande à câble qu'on retrouve également chez la Corrado. Sans contredit, les qualités routières de la Passat ainsi que les performances intéressantes de son moteur la qualifient comme un sedan sport en bonne et due forme.

Fiche technique



Malgré un niveau sonore un peu élevé à haut régime, le quatre cylindres de deux litres procure de bonnes performances.

Châssis-carrosserie

Type: berline 4 portes familiale, 5 places
Longueur: 457,3 cm
Largeur: 170,4 cm
Poids: 1100 kg

Moteur

Type: 4 cyl. 2 litres, 16 soupapes
Puissance: 134 chevaux
Alimentation: inj. élec.
Emplacement: transversal avant
Consommation:
(Transports Canada)
— Ville: 11,3 l. / 100 km
— Route: 7,2 l. / 100 km

Transmission

Type: manuelle 5 rapports
Optionnelle: auto. 4 rapports
Mode: traction avant

Suspension

Avant: indépendante
Arrière: semi-indépendante

Freins

Avant: disques

Arrière: disques
Antiblocage: optionnel

Pneumatiques
P 195 / 60 VR 14

Performances (automatique)

0 à 100 kmh: 9,5 secondes
80 à 120 kmh: 8,4 secondes
Vitesse maximale: 206 kmh

Prix

Modèle de base: 19 950 \$
Modèle essayé: 25 960 \$

Avantages

Excellente tenue de route
Bonne habitabilité
Moteur robuste et performant
Solidité de construction
Prix correct

Désavantages

Moteur bruyant à haut régime
Suspension sèche sur chaussée inégale
Commandes de glaces électriques mal placées

Conclusion: l'alternative européenne

On ne peut maintenant plus en douter, la nouvelle Passat rassemble plusieurs qualités importantes pour une berline familiale et s'impose dès son arrivée comme une des meilleures voitures de sa catégorie. En plus d'une carrosserie moderne et

originale, elle sait proposer une efficacité routière de première classe, un intérieur pratique et vaste ainsi qu'une très bonne qualité de construction.

Cela dit, il faut aussi savoir que la Passat possède certains traits de caractère bien typiques aux voitures allemandes, à savoir

un habitacle particulièrement sobre et une suspension plutôt ferme, quoique très efficace.

Grâce à ces qualités, la Passat constitue une indication que les manufacturiers japonais ne sont pas sans rivaux dans la catégorie des berlines de classe compacte supérieure. Il ne reste qu'à espé-

rer que d'autres versions de cette voiture, dont la très intéressante Passat à quatre roues motrices, fassent éventuellement leur apparition chez nous.

Il faut enfin reconnaître que son prix de base correct, inférieur à 20 000 \$, en fait une affaire doublement intéressante.



FIÉZ-VOUS À CANADIAN TIRE,
N° 1 AU CANADA POUR LE
SERVICE AUTOMOBILE*

*Selon des sondages nationaux indépendants sur le nombre total, pour dix services importants, de visites faites à des centres de service automobile, menés au Canada en 1988 par Kormos, Harris & Assoc. (Canada), Inc.

TECHNICIENS QUALIFIÉS • ÉQUIPEMENT INFORMATISÉ • GARANTIES NATIONALES

SHERBROOKE (Dépt. SERVICE) 566-1161 FLEURIMONT (Dépt. SERVICE) 566-5993
COATICOOK (Dépt. SERVICE) 849-9425

MAGASIN
ASSOCIÉ

SILENCE!
SILENCIEUX POSÉ

39⁹⁹ Plupart des
véhicules

NOTRE PRIX, LUI, VA FAIRE DU BRUIT!
Notre meilleur silencieux
Notre meilleure garantie

Nos silencieux Motomaster et la pose sont garantis tant que vous gardez votre véhicule. Nous honorons les garanties de nos plus importants concurrents. Détails en magasin. Pièces et main-d'œuvre supplémentaires en sus, s'il y a lieu.

Projet de recherches sur l'utilisation des déchets recyclés

Trois-Rivières (PC)

Des négociations sont en cours entre le Centre de recherche en pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et une compagnie québécoise (PMVF Inc., valorisation des déchets) qui projette la construction d'une usine de traitement des ordures ménagères à Asbestos, au coût de 75 millions \$ à 100 millions \$.

Cette entreprise serait prête à investir (par le biais d'une société en commandites) la somme de 10 millions \$ pour permettre au centre de recherche de l'UQTR d'effectuer de la recherche sur l'utilisation des déchets recyclés, qui seront traités à cette usine d'Asbestos.

L'un des mandats des chercheurs de l'UQTR serait d'optimiser la récupération des fibres (papier) et éventuellement d'optimiser la récupération des plastiques (polymer), etc.

Dans le milieu des chercheurs, on privilégie la collecte sélective des déchets pour en faciliter le recyclage et la récupération, mais les déchets tels qu'ils sortent de l'usine pourront aussi servir aux diverses expertises, pour en optimiser la récupération et l'utilisation.

Dans l'ensemble des produits de plastique, les chercheurs incluent également les couches jetables qui représentent un fort volume de pollution et de réutilisation après traitement. On calcule qu'il se jette annuellement environ 600 millions de ces couches au Québec et plus de 600 milliards aux États-Unis.

Récupération de médicaments périmés

Chicoutimi (PC)

Le réseau de Pharmacies Jean Coutu, en collaboration avec deux sociétés pharmaceutiques et la Fondation québécoise en environnement (FQE), vient d'amorcer auprès du public une opération de récupération annuelle des médicaments périmés.

Vice-président du Groupe Jean Coutu, M. François-Jean Coutu, a expliqué, hier, que cette activité propose aux consommateurs d'identifier

dans leur pharmacie personnelle les médicaments dont la limite d'utilisation est dépassée et de s'en départir d'une manière adéquate et sécuritaire.

Plutôt que de jeter ces types de médicaments (sirops, crèmes, lotions, laxatifs, vitamines, pilules, etc.) à la poubelle, il est suggéré aux gens de poser un geste concret en les déposant dans un contenant à récupération mis à leur disposition à l'une ou l'autre des succursales du réseau de Pharmacies Jean Coutu.

McKnight doute de l'utilité d'une enquête publique sur les écrasements de CF-18

Ottawa (PC)

Pendant que les recherches se poursuivaient au large de l'île de Vancouver, lundi, pour retrouver le pilote du CF-18 qui s'est abîmé dans le Pacifique, le ministre de la Défense se demandait, à Ottawa, si une enquête publique pouvait être de quelque utilité.

«Il semble qu'aucun avantage ne pourrait en résulter», a déclaré le ministre Bill McKnight, tout en n'éliminant pas la possibilité de l'enquête réclamée par l'Opposition.

Pour la leader néo-démocrate Audrey McLaughlin, il faut réviser le système informatique du CF-18, de même que le choix et l'entraînement des pilotes.

Le député libéral Fred Mifflin, de son côté, a signalé «la perception qu'il y a quelque chose qui ne va pas avec l'avion ou ceux qui les pilotent».

L'accident de Vancouver constitue le deuxième écrasement d'un CF-18 canadien en moins d'une semaine



Bill McKnight

et le quatrième cette année. Au moins 12 écrasements ont été signalés depuis 1982, année où le Canada a commencé à prendre livraison de ces chasseurs.

Vols suspendus

S'il n'a pas donné suite à la de-

mande d'enquête publique, M. McKnight a tout de même annoncé une suspension de 48 heures (jusqu'à mercredi matin) des vols d'entraînement des CF-18.

Cette période d'interruption, a signalé le ministre, permettra au commandement aérien d'examiner la situation et de faire des recommandations en vue de la reprise des vols d'entraînement.

Cinq navires, deux avions et un hélicoptère ont participé, lundi, aux recherches pour retrouver le capitaine Hollis Tucker, de Toronto, qui se trouvait aux commandes de l'avion qui a sombré dans le Pacifique.

Un porte-parole du Centre de recherche et de sauvetage de Victoria, M. John Williston, a fait remarquer que très peu d'êtres humains peuvent survivre longtemps dans des eaux de 9 degrés C, comme celles de l'endroit où l'avion s'est englouti.

Le major Jan Martinsen, de la base militaire de Cold Lake, en Alberta, a cependant signalé que le capitaine Tucker était encore considéré comme disparu, non comme décédé.

MISE AU POINT

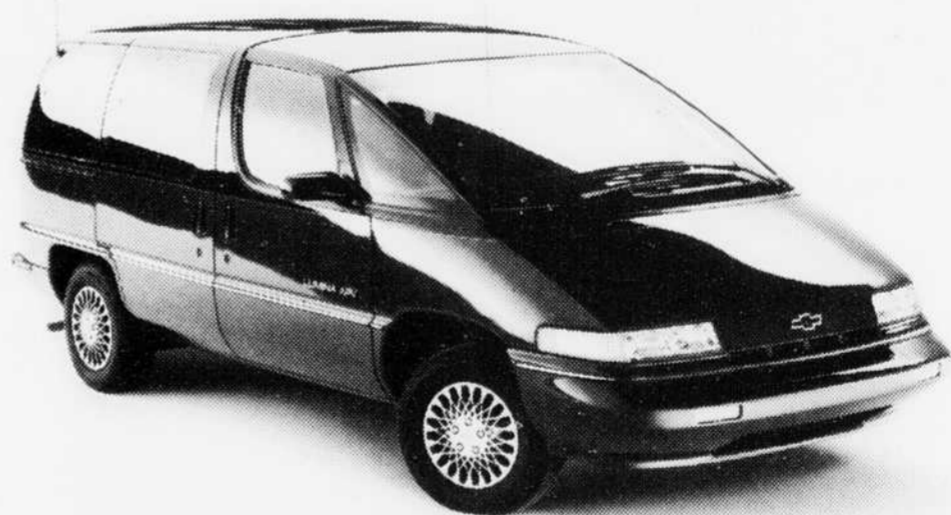
Dans notre circulaire «Soldes Sears pour le foyer» avec encart «Une bonne nouvelle de Sears» qui étaient insérés dans La Tribune du 17 avril 1990.

Veillez noter qu'à la page A7 les prix rég. des «diverses moquettes» (Rabais 24-50%) doivent se lire 19,99\$ à 49,99\$ et les prix de vente 9,99\$ à 26,99\$. A la page A5, les canapés sur mesure de marque BAUHAUS ne sont malheureusement plus disponibles; d'autre part, les prix rég. des autres canapés sur mesure doivent se lire 899,99\$ à 1449,99\$ et les prix de vente 799,99\$ à 1299,99\$, et le rabais annoncé devait se lire 100\$ à 150\$, et non pas 100-200\$. A la page A6, le matelas TOUGHMATE™ est offert en dimension 39 pouces seulement. En page B1, les culottes Candies™ pour femmes ne sont pas disponibles. En page 11 de l'encart, les chausures Gitano™ ne sont pas offertes en pointures 3½ et 4.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

SEARS 14091

Équipez-vous d'un téléphone cellulaire et vous pourriez gagner ce magnifique coffret-cadeau.



Vous serez étonné de voir tout ce que vous pouvez gagner en participant au concours "Composez pour gagner"† de Bell Cellulaire.

Simplement en faisant l'essai d'un téléphone cellulaire avant le 31 mai, vous pourriez en effet gagner l'une des deux Chevrolet Lumina APV 1990. Ou l'un des dix micro-ordinateurs Tandy 2800 HD.

Et si vous en profitez pour vous abonner à Bell Cellulaire, vous pourriez "composer pour gagner" du temps d'antenne gra-

tuit, des week-ends d'appels gratuits et jusqu'à 150 \$ en abonnement à un programme de services. De toute manière, tous nos nouveaux abonnés repartiront gagnants.

Rendez-vous donc dès aujourd'hui à un Centre Cellulaire Plus ou chez un agent autorisé Bell Cellulaire, ou téléphonez au 1 800 361-5551, et participez au concours "Composez pour gagner". En tout, plus de 750 000 \$ en prix.

Et, qui sait, vous repartirez peut-être au volant de ce magnifique coffret-cadeau.

D'ici le 31 mai, composez pour *** G A G N E R**

Bell Cellulaire
Centre Cellulaire Plus

André Radio
3040, rue King ouest
Sherbrooke (Québec)
TEL: (819) 563-9744

† Pour gagner, vous devez répondre correctement à une question d'habileté.



LOCATION DESJARDINS, ÇA COÛTE RIEN...

Ça ne vous coûte rien d'appeler Location Desjardins: nous allons vous démontrer, chiffres à l'appui, que si vous louez votre nouvelle voiture à long terme avec Location Desjardins, vous pourriez faire une meilleure affaire qu'avec l'achat!

En plus, vous bénéficiez de:

- ▶ notre grand réseau d'achat;
- ▶ l'abonnement gratuit d'un an au CAA-Québec*;
- ▶ nos grosses économies à l'achat de pneus, essence et pièces automobiles.



6 MOIS SUPPLÉMENTAIRES GRATUITS
SI VOUS LOUEZ VOTRE VOITURE AVANT LE 29 JUIN 1990*!

Vous avez droit, à la fin de votre bail, à une période additionnelle de 6 mois sans paiement avant de procéder à la remise du véhicule ou la finalisation du bail. Sujet à approbation du crédit.

* Pour toute automobile ou tout camion léger neuf loué de Location Desjardins (contrat de 48 ou 60 mois) et livré avant le 29 juin 1990.



Location Desjardins

Location à long terme
Autos - Camions - Équipement

APPELEZ... ÇA COÛTE RIEN!

1 800 361-2002

De Sherbrooke 563-2161